

**Économie sociale et solidaire, Commun et inégalités en Haïti : cas de la Mutuelle tête
ensemble pour la liberté et le bien-être (MITALIB)**

Dieumann Nicolas

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa

Dans le cadre des exigences du programme de Maîtrise ès arts (M.A) en sociologie

Sous la direction de André Tremblay

École d'études sociologiques et anthropologiques

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

© Dieumann Nicolas, Ottawa, Canada, 2023

Dédicace

À ma conjointe Wislène Dumesle et notre fille Daisy

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement notre directeur, Monsieur le professeur André Tremblay pour avoir accepté de diriger et d'encadrer avec rigueur et finesse, notre thèse de maîtrise. Ses conseils, sa grande disponibilité et ses nombreuses remarques nous donnent une impulsion considérable dans le cadre de la réalisation de ce travail. Aussi, je remercie chaleureusement la professeure Nathalie Mondain et le professeur Brieg Capitaine pour leurs lectures critiques, leurs suggestions et leurs remarques combien pertinentes.

J'adresse un remerciement spécial aux participants.es de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être (MITALIB) qui m'ont consacré leur précieux temps afin de partager avec moi, leur vécu et leurs expériences au sein de l'organisation ; ils sont la base, le cœur et la richesse de cette thèse de maîtrise. Merci ! Vous m'avez beaucoup appris.

Toutes mes gratitude à ma conjointe Wislène Dumesle pour son regain d'énergie, son soutien incommensurable, ses propos de réconforts et ses critiques constructives.

Un remerciement tout particulier va à mes camarades Fritz-son Lalane, Walner Osna, Junior Joseph, Frantz Lamour, Petuel Valcourt, Patrice Florvilus, Ebel Lalanne, Nazair Vrigneau, Polissaint Fortunat, Milo Leblanc, James Orientus et Manassé Dorfeuille pour leurs mots d'encouragement. Vous représentez ce qu'il y a de plus beau dans la vie.

Un remerciement du fond du cœur va à mes sœurs et frères Sofia, Nicole, Daniel, Astrel et Markens pour leur soutien inconditionnel et leurs propos d'encouragement.

À vous mes parents, j'ai souhaité garder le mot de la fin. Je doute qu'il est réellement possible de trouver les mots qui pourront exprimer toutes mes reconnaissances et mes gratitude à votre égard. Vous avez su me guider dans les diverses étapes de ma vie. Merci à vous, pour cet amour inconditionnel que vous portez à mon égard.

Résumé

Cette thèse de maîtrise porte sur l'économie sociale et solidaire, Commun et inégalités en Haïti. Pour mener cette recherche, nous avons considéré la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être (MITALIB), une organisation située à Petite Rivière de Nippes (Haïti), comme cas d'étude. Étant donné qu'il s'agit d'une recherche qualitative, nous avons administré des entrevues semi-directives, lesquelles nous ont permis de recueillir les informations pertinentes afin de tirer nos conclusions. En fait, l'étude va au-delà de l'approche selon laquelle le contrôle centralisé est la solution privilégiée contre la dégradation de toute ressource transférée sur le terrain du commun ainsi que celle considérant la privatisation comme l'option optimale en vue d'une gouvernance raisonnée. Elle va aussi au-delà de l'approche basée sur l'épargne et le crédit. En premier lieu, la recherche montre que la MITALIB procure aux participants une accessibilité financière grâce au crédit mutuel, en organisant ses actions autour d'un système de règles et de sanctions. Cette décentralisation du crédit permet aux participants d'entreprendre des activités génératrices de revenus ; d'augmenter leur production agricole, l'élevage et de combattre leur endettement. En deuxième lieu, elle met en lumière le fait que l'expérience de la MITALIB, en tant qu'action collective, contribue au renforcement de l'esprit de coopération chez les participants. En effet, cette expérience conduit ces derniers à être conscients du fait qu'ils sont interdépendants et les pousse à explorer d'autres possibilités d'action et de coopération. En ce qui a trait aux motifs de la participations à la MITALIB, les résultats de l'étude montrent que la redistribution des gains réalisés et la prise de conscience du fait qu'ils font face aux mêmes difficultés constituent des facteurs étant à l'origine de la décision des participants à faire partie de l'organisation. En dernier lieu, mis à part les questions liées à la démocratisation du crédit, la recherche indique que la MITALIB s'intéresse à des préoccupations extra-économiques notamment le reboisement et la protection de l'environnement.

Mots-clés : Économie sociale et solidaire, inégalité, Commun, solidarité, paysannerie, mutuelle

Sigles et abréviations

BCA : Bureau de crédit agricole

BM : Banque mondiale

BRH : Banque de la république d'Haïti

CAC: Conseil d'action communautaire

CEPALC : Communauté économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

CNSA : Conseil national de la sécurité alimentaire

COPRODEP : Conseil de projet de développement communautaire participatif

ESS : Économie sociale et solidaire

FDI : Fonds de développement industriel

FHAF : Fonds haïtienne d'aide à la femme

FMI : Fonds monétaire international

IHSI : Institut haïtien de statistique et d'informatique

MARNDR : Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et développement rural

MITALIB : Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être

OESS : Organisation d'économie sociale et solidaire

ONG : Organisation non gouvernementale

ORCHAN : Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes

OXFAM/Québec: Oxford committee for relief famine/Québec

PADELAN : Projet au développement local et de l'agroforesterie Nippes

PADF: Pan american development foundation

PDNA: Post disaster needs assessment.

PIB : Produit intérieur brut

PRODEP : Projet de développement communautaire participatif

SOFIDHES : Société financière haïtienne de développement

Table des matières

Dédicaces.....	ii
Remerciements.....	iii
Résumé.....	iv
Sigles et abréviations	v
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
IV. Présentation de Petite Rivière de Nippes	1
II. Situation économique et environnementale de la paysannerie de Petite Rivière de Nippes.....	2
III. Apports des organisations locales	4
IV. Interventions des organisations non gouvernementales (ONG)	5
CHAPITRE I : DE LA CONSTRUCTION DE L’OBJET D’ÉTUDE À LA PROBLEMATISATION	8
1.1. Mutuelle de solidarité : Une structure d’économie sociale et solidaire	8
1.1.1. Historique de la notion de « solidaire »	9
1.1.2. Hétérogénéité des rapports entre la solidarité et l’économie.....	10
1.1.3. Les promesses de l’économie sociale et solidaire (ESS).....	13
1.1.4. Une société solidaire : par quel principe économique ?	13
1.2. Situation socio-économique et politique d’Haïti.....	14
1.2.1. Le secteur financier haïtien et l’économie paysanne.....	15
1.2.2. La MITALIB : un choix collectif	17
CHAPITRE II : LE COMMUN : PERSPECTIVE THÉORIQUE DE L’OBJET D’ÉTUDE	21
2.1. La perspective du Commun comme choix théorico-épistémologique	21
2.1.1. Le régime régulé	23
2.1.2. De l’importance du cadre règlementaire	26

2.1.3. Commun, rapports de pouvoir et inégalité	26
CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	29
3.1. Stratégie de recherche	29
3.2. La méthode des études de cas comme approche méthodologique	30
3.3. Choix des participants	31
3.4. Profil sociodémographique des participants	32
3.5. Production de données	35
3.5.1. Stratégie d'analyse du matériel empirique	35
3.5.2. Considérations éthiques liées à l'étude.....	36
CHAPITRE IV : CONTEXTUALISATION DE L'OBJET D'ÉTUDE : HISTORIQUE DES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN HAITI	37
4.1. Les sociétés de moitié et les sociétés pour affermage de terres	38
4.2. Les grandes sociétés, les escouades et les sols.....	38
4.3. Les coopératives, les Conseils d'action communautaire et les groupes de crédit agricole	39
4.4. Les syndicats, les groupements et les organisations paysannes	40
4.5. Les organisations de développement et les mutuelles de solidarité.....	41
CHAPITRE V : MITALIB : LE CRÉDIT MUTUEL AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PAYSANS	44
5.1. L'accessibilité financière par le crédit mutuel et lien de complémentarité.....	44
5.2. Motifs de la participation des paysans.nes à la MITALIB.....	52
5.3. Solidarité organisée, redistribution et engagement réciproque	57
CHAPITRE VI : VERS UNE INSTITUTION AUTO-ORGANISÉE.....	67
6.1. Régulation et obligations réciproques	67
6.2. Rôles des sanctions dans le cadre des actions collectives	72
6.3. Rationalité limitée et pratiques solidaires	75

CONCLUSION.....	80
RÉFÉRENCES	85
ANNEXES	91
Grille d’entretien semi-dirigé	91
Avis de recrutement	94
Tableau 1 : Données sociodémographiques des répondants	95

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le phénomène de l'inégalité croît à travers le monde à tel point qu'il devient de plus en plus inquiétant et que ses conséquences ne cessent pas de s'alourdir. Dans une étude publiée en 2013, Wilkinson et Pickett ont montré que les inégalités impliquent un dysfonctionnement sociétal trainant derrière elles, un ensemble de problèmes tant sur le plan sanitaire que sur le plan social. En effet, ils défendent l'idée selon laquelle le moyen le plus efficace pour résoudre ces différents problèmes n'est autre que la résolution de l'inégalité elle-même. En fait, celle-ci constitue un fléau causant des souffrances immenses et des dégâts considérables dans les sociétés humaines. OXFAM international, à travers un rapport publié en 2022, attire l'attention sur le fait que « les inégalités contribuent à la mort d'au moins une personne toutes les quatre secondes » à travers le monde (p.9). De même, sur le plan organisationnel, les rapports de pouvoir inégaux constituent un obstacle à l'établissement des relations fondées sur la dépendance réciproque et la coopération.

En Haïti, plusieurs études notamment celle de Boccanfuso et Siméon (2006) ont montré que la question des inégalités constitue le principal facteur explicatif du phénomène de la pauvreté. En ce sens, des organisations d'économie sociale et solidaire (OESS) ont manifesté leur vif intérêt pour la lutte visant la réduction des inégalités au sein de la communauté rurale haïtienne. C'est donc dans cette optique que la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être (MITALIB), située dans la commune de Nippes/Haïti, s'est engagée dans une démarche visant à promouvoir voire renforcer une culture de solidarité et l'entraide mutuelle au sein de la paysannerie rivanippoise.

IV. Présentation de Petite Rivière de Nippes

Petite Rivière de Nippes est une commune du département des Nippes située à 120 kilomètres de Port-au-Prince, la capitale du pays. Elle est divisée en quatre sections communales dont Fonds des Lianes, Cholette, Silègue, Bezin et le Centre-ville. La superficie de cette commune côtière est de 93,70 kilomètres carrés dont les zones rurales s'étendent sur 48,98 kilomètres carrés soit 52% ; les zones suburbaines 43,02 kilomètres

carrés soit 46% et les zones urbaines 1,70 kilomètres carrés soit 2% (IHSI, 2009). En fait, les zones rurales constituent la plus grande partie du territoire de la commune.

Selon les estimations de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) en 2015, la commune de Petite Rivière de Nippes accuse une population de 28 533 habitants dont plus de 26 434 vivent en milieu rural et 2 119 en milieu urbain. En ce qui concerne la gestion politique et administrative, cette commune est administrée par un conseil municipal de 3 membres dont un maire principal¹ et deux maires assesseurs élus au suffrage universel pour quatre ans (Constitution haïtienne de 1987). Comme toutes les autres régions du pays, la commune de Petite Rivière de Nippes subit les conséquences de la crise économique et les troubles politiques que connaît le pays ces 20 dernières années.

II. Situation économique et environnementale de la paysannerie de Petite Rivière de Nippes

La paysannerie haïtienne dans son ensemble souffre encore les conséquences du processus de libéralisation économique enclenché dans le pays dans les années 1980. Avec la mise en application des politiques d'ajustement structurel sous la commande des institutions financières internationales notamment le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM), l'État haïtien se désengage de plus en plus des activités agricoles en ouvrant le marché national au commerce extérieur. Si bien qu'en 2005, Haïti est classée parmi les pays les plus libéraux au monde mais paradoxalement, le plus pauvre des Amériques (Fréguin et Devienne, 2006). En conséquence, les populations rurales ont vu leurs conditions de vie détériorées et abandonnent progressivement les activités liées au travail de la terre. Dans un bulletin publié récemment, le Conseil national de la sécurité alimentaire (CNSA) retient l'attention sur le fait que 4,5 millions de personnes en Haïti sont en situation d'urgence alimentaire durant la période de mars à juin 2022. Ce tableau sombre concernant l'état actuel de la sécurité alimentaire dans le pays décrit davantage la réalité de la société paysanne haïtienne. De surcroît, l'instabilité politique et la prolifération des gangs armés contribuent à l'effondrement de l'économie

¹ L'usage du générique masculin vise à alléger la lecture du texte.

du monde rural. En tant que commune de l'un des départements du Grand Sud² du pays, Petite Rivière de Nippes est fortement touchée par la dégradation des conditions sécuritaires du pays et les dernières catastrophes naturelles enregistrées dans le pays durant les dix dernières années.

Si d'autres pratiques comme l'élevage des caprins, des ovins et des porcins sont en régression, l'importance croissante de la coupe du bois prend une allure inquiétante pour le renouvellement de la ressource. En somme, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent les trois piliers de l'économie de Petite Rivière de Nippes. Le pourcentage de ménages vivant de l'agriculture s'élevait à 98% (MARNDR, 2008). Or, la commune de Petite Rivière de Nippes supporte encore les conséquences d'une succession de catastrophes naturelles mettant à genoux son économie. En effet, avant même de se relever des dégâts du séisme dévastateur du 12 janvier 2010 causant la mort de plus de 300 000 personnes dans tout le pays, le 4 octobre 2016, la population rivanippoise a fait face à l'ouragan Matthew. Ce dernier a fait plus 546 morts dans le Grand Sud du pays ; a entraîné 808 000 personnes en situation d'urgence alimentaire et a conduit 15 000 personnes dans des abris temporaires (PDNA, 2017), sans compter la destruction presque totale de la majorité des plantations et infrastructures agricoles. En ce qui a trait aux infrastructures scolaires, les données ont révélé que 80% des écoles du Grand Sud ont été endommagées alors que 30 à 40% des enfants n'ont pas accès à l'école par manque de moyens (Joint, 2018 in Veitl, 2020). Enfin, la catastrophe la plus récente soit le tremblement de terre du 14 août 2021, a provoqué des dégâts considérables, surtout dans les zones rurales de Petite Rivière de Nippes.

La paysannerie constitue l'un des secteurs les plus touchés par les cataclysmes et la situation d'insécurité généralisée qui s'installe dans le pays ces dernières années. Les conditions de vie précaires des paysans, font en sorte qu'ils sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles. Si le séisme du 14 août 2021 a dévasté la majorité des maisons de la campagne de Petite Rivière de Nippes c'est en raison de la mauvaise qualité des constructions et par manque de moyens pour se procurer des matériaux

² En Haïti, on utilise dans le langage vulgaire l'expression Grand sud pour désigner tous les départements situés au sud du pays dont le département des Nippes.

adéquats. En ce qui concerne les activités liées à l'agriculture, mis à part la disparition brusque et presque totale de certaines cultures comme le petit mil, l'oranger, le chadéquier et, récemment le cocotier affectant leur économie, les paysans sont dans l'impossibilité d'exporter leurs denrées vers le reste du pays à cause de la prise en otage de l'entrée sud de la capitale par des gangs armés. De plus, la mauvaise gestion des déchets constitue une importante menace pour l'environnement et la fertilité du sol dans les milieux ruraux.

En effet, une enquête communautaire menée par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) en 2008, attire l'attention sur le fait que la gestion des ordures ménagères dans les quatre sections communales est catastrophique dans la mesure où celles-ci sont éparpillées dans la nature. En ce qui a trait à l'électricité, les ménages des quatre sections n'ont accès à aucun réseau de courant électrique. En outre, ils ont à parcourir entre 9 à 10 kilomètres pour avoir accès à une unité sanitaire.

III. Apports des organisations locales

Au lendemain de la chute de la dictature duvaliériste le 7 février 1986, on assistait à une explosion publique des revendications populaires en faveur de la démocratie. Des organisations qui, sous la menace de la dictature fonctionnaient dans la clandestinité, réclamaient des changements en profondeur et la réorganisation des institutions publiques. Comme l'a souligné Midy (1991), ce processus d'organisation populaire a conduit à l'extension des groupements paysans et a ouvert la voie à des discussions pour la mise en place d'un vaste mouvement national paysan ; des syndicats dans les entreprises, le développement des associations de femmes et de la conscience féministe, des mouvements de jeunes et des comités de quartier.

À Petite Rivière de Nippes comme dans tout le pays, certaines de ces organisations notamment les groupements paysans et les « mouvements de femmes vaillantes » se greffent sur d'autres formes d'organisation qui existaient déjà dans la société haïtienne depuis son indépendance comme les « eskwad », les « notab », les « kove », les « douvanjou », les « kraze » qui, dans leurs pratiques, mettent en avant l'entraide, le lien social et le bien-être collectif. De même, d'autres s'éloignent des pratiques de ces «

structures traditionnelles » en leur reprochant de ne pas prendre en compte la rationalité économique. Ces organisations misent davantage sur le financement des ONG internationales et la contribution des autorités publiques en vue de réaliser de petits projets de développement comme l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; le renforcement des pratiques de l'élevage ; l'amélioration des routes rurales ; la réduction de la pauvreté ; l'amélioration de la production fruitière et le reboisement. Loin d'être moderne, Élie (2015) croit que la dénomination d' « *association nouvelle* » est plus appropriée pour désigner ces structures dans la mesure où la participation des paysans à ces associations ne s'inscrit pas dans une démarche réflexive mais plutôt en vue de profiter de petits avantages et privilèges. En effet, les paysans participaient aux « Conseils communautaires » pour se protéger contre l'oppression du régime dictatorial duvaliériste ou juste pour bénéficier de privilèges auprès du pouvoir. Ces derniers étaient des associations mises en place dans la paysannerie haïtienne par le dictateur François Duvalier en vue de l'embrigadement des paysans ; une stratégie de contrôle en vue d'empêcher tout éventuel soulèvement des paysans contre son régime.

IV. Interventions des organisations non gouvernementales (ONG)

À notre connaissance, nombreux sont les organismes et organisations non gouvernementales qui font des interventions dans la paysannerie rivaniippoise notamment le Projet de développement communautaire participatif (PRODEP), le Conseil de projet de développement communautaire participatif (COPRODEP), le Pan american development foundation (PADF), Caritas et le Projet au développement local et de l'agroforesterie Nippes (PADELAN). Néanmoins, l'un des plus vivaces reproches faits aux interventions de ces différents organismes réside dans le fait qu'ils ne prennent pas en compte la réalité de la paysannerie et l'importance de la participation des bénéficiaires dans les prises de décision. Entre 2008 à 2013, le PADELAN grâce au financement de l'OXFAM/Québec s'est engagé à réduire les vulnérabilités de la population en adaptant les infrastructures aux changements climatiques dans les zones rurales de Petite Rivières de Nippes. Dans le cadre de ce projet, 150.000 plantules d'arbres forestiers et 50.000 d'arbres fruitiers ont été produits et distribués aux paysans (Gouvernement du Canada, s.d). Dans notre première exploration de terrain, on a compris que si d'un côté ce projet a

des impacts positifs sur la communauté rivanippoise en augmentant la couverture végétale et du coup, diminue les risques d'érosion, d'un autre côté, les témoignages montrent qu'il entraîne des conséquences néfastes sur l'économie des paysans au sens que la majorité des plantules d'arbres forestiers distribuées notamment le neem et l'eucalyptus ne peuvent pas cohabiter avec des cultures comme le maïs, le haricot et l'igname entre autres, alors que ces dernières constituent leurs principales denrées. Ce faisant, au lieu de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, cette initiative affaiblit davantage leur économie au sens qu'elle réduit la quantité d'espaces cultivables et productifs.

D'un autre côté, des membres de la population nous ont rapporté que des groupements paysans et certaines églises de la commune de Petite Rivière de Nippes ont refusé des offres de Caritas visant à mettre en place des mutuelles de solidarité en mettant à leur disposition un fonds de crédit. Ce refus serait en lien au fait que des expériences antérieures montrent que ces actions caritatives débouchent d'une manière générale sur des conflits entre les bénéficiaires. En outre, l'espérance de vie de ces initiatives à caractère philanthropique est relativement courte et que ces dernières se basent sur un rapport de domination. Des agents de recherche et de développement qui travaillaient pour le Fonds haïtien d'aide à la femme (FHAF) révèlent que des mutuelles financées par ce dernier dans plusieurs communes du département de la Grand'Anse ont débouché sur des conflits intenses entre les membres à cause de la mauvaise gestion de l'aide.

Or, mis à part les interventions de certains organismes et ONG, les institutions de financement, toujours en quête de profits, manifestent très peu d'intérêt pour les activités liées à l'agriculture à Petite Rivière de Nippes. Du reste, les paysans sont d'une manière générale dans l'incapacité de répondre aux exigences établies par ces institutions pour allouer des prêts. En ce sens, la paysannerie de Petite Rivière de Nippes peut être considérée comme un « *espace social vide* » (Badie, 1992) au sens où mis à part du mépris des institutions de financement à l'égard des activités agricoles, elle est un espace sociogéographique délaissé par l'État. Compte tenu de l'effacement de ce dernier, Dorvilier (2008, p.134) croit que le processus de changement économique souhaité ne peut être effectif que par l'engagement direct des acteurs de la société civile locale. En

quoi l'implication de ces derniers contribue-t-elle à l'amélioration de leurs conditions de vie ? Pourquoi ont-ils tendance à compter sur l'intervention des instances externes ?

En fait, notre étude porte particulièrement sur une mutuelle de solidarité dénommée Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être (MITALIB) située à Petite Rivière de Nippes, une commune du département des Nippes/Haïti. Elle est l'initiative de deux commissions (la Commission de l'économie sociale et solidaire et la Commission des affaires paysannes) au sein de l'Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes (ORCHAN). Cette dernière est une structure qui regroupe des paysans, des jeunes et des enseignants d'écoles primaires et secondaires des campagnes des Nippes. Les participants à la MITALIB ont mis en place un fonds de crédit et alimentent ce dernier grâce à leurs propres cotisations et les amendes, puis font des prêts en vue d'améliorer leur production en matière de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche. De plus, les prêts leur permettent d'acheter des outils, des plantules, des semences et faire d'autres dépenses dans le cadre de leurs activités agricoles. Les bénéfices tirés de ces prêts sont réinvestis notamment dans l'achat de terrains en commun et autres projets de l'organisation ou sont redistribués entre les participants selon les prescriptions du cadre réglementaire de l'organisation. La MITALIB dispose aussi d'une caisse de solidarité, laquelle permet d'aller au secours des membres en situation difficile, de contribuer à l'amélioration des canaux d'irrigation, l'aménagement des routes rurales, le financement d'autres initiatives en lien aux pratiques solidaires et de l'entraide notamment la mise place d'autres mutuelles dans le département des Nippes.

CHAPITRE I : DE LA CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ÉTUDE À LA PROBLEMATISATION

Dans cette section, nous allons dans un premier temps aborder les principaux concepts liés à l'économie sociale et solidaire afin de construire notre problématique de recherche. Ainsi, allons-nous aborder la mutuelle de solidarité en tant qu'une action collective répondant aux critères du registre de l'économie sociale et solidaire (OESS). Dans un second temps, à travers une recension des écrits, nous allons mettre en lumière les promesses de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du processus de mise en place d'une société fondée sur des relations d'interdépendance et d'engagement mutuel. En fin, nous allons mettre en tension la dynamique de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et bien-être et celle des autres institutions financières en Haïti afin de préciser notre question et nos objectifs de recherche.

1.1. Mutuelle de solidarité : Une structure d'économie sociale et solidaire

Les mutuelles de solidarité font partie des organisations d'économie sociale et solidaire (Élie, 2015). Selon la définition proposée par la CEPALC (2005) « *une mutuelle de solidarité est un groupe de personnes, homogènes socialement, qui se connaissent et qui décident ensemble de cotiser en vue d'atteindre certains objectifs communs ou de transformer les sommes collectées en crédit rotatif entre les membres* ». Selon cette définition, le but de la mutuelle consiste en une démarche visant à promouvoir l'épargne, le crédit mutuel, la démocratisation de l'économie, la solidarité et l'équité sociale. De leur côté, Bocquet et al. (2010) retiennent l'attention sur le fait que, mise à part la démocratisation de l'économie, les mutuelles de solidarité s'intéressent également à des préoccupations extra-économiques. Ils défendent l'idée qu'en tant qu'organisation d'économie sociale et solidaire, elles peuvent être mieux à même de combler les nouvelles attentes sociales en lien au développement durable et ses volets économique, social et environnemental que les entreprises guidées par la logique du marché et de la concurrence effrénée. En outre, ils postulent qu'étant donné les principes régissant les mutuelles de solidarité comme le partage démocratique des responsabilités et du pouvoir, la participation et la réduction des inégalités dans le partage des valeurs ajoutées, elles favorisent l'équité sociale.

En fait, la question de la démocratie et de justice sociale est au cœur de la dynamique des mutuelles de solidarité. Dans le même ordre d'idées, Bocquet et al. (2010, p. 333) mettent en lumière la contribution de ces dernières dans la réduction « *des inégalités en limitant la rémunération des apporteurs de capitaux ou en renforçant la solidarité entre les membres de la mutuelle* ». Il est pertinent de mentionner que les mutuelles ne sont qu'une entité parmi d'autres dans le registre des organisations d'économie sociale et solidaire. En effet, celles-ci regroupent des fondations, des associations, des syndicats, des organisations de développement etc. Toutefois, les mutuelles et les coopératives se distinguent de ces structures par ce que Bocquet et al. (2010) appellent « *le principe de la double qualité de leurs adhérents* ». Par exemple, ces derniers sont associés et salariés dans les coopératives ouvrières de production ; sociétaires et consommateurs dans les coopératives de consommation ; sociétaires et assurés dans les mutuelles d'assurance et de santé. Elles se distinguent aussi par les valeurs démocratiques et le projet solidaire qu'elles charrient.

1.1.1. Historique de la notion de « solidaire »

Au XVII^e siècle, la notion de « solidaire » s'emploie en droit pour désigner ce qui est « commun à tous », aussi elle est utilisée pour désigner un « engagement solidaire » (Ould Ahmed, 2010). Aux XVIII^e-XIX^e siècles, il est employé pour désigner des « *personnes liées par une responsabilité et des intérêts communs* » et en relation de dépendance réciproque. Et, aujourd'hui, « solidaire » s'emploie pour caractériser un comportement coopératif. Néanmoins, Ould Ahmed (2010, p.4) souligne un dénominateur commun entre ces trois définitions au sens qu'elles s'accordent sur le fait que « *La solidarité désigne un rapport de dépendance mutuelle entre des individus à un tout commun [...]* ». Ce rapport d'interdépendance et de réciprocité se trouve au fondement même de l'économie solidaire.

Il importe d'attirer l'attention sur le fait que les conceptions autour de la notion de solidarité ne convergent pas toujours. En effet, Chaniel et Laville (2002) mettent en lumière deux approches concernant le concept de solidarité : il s'agit d'une part, d'une conception philanthropique de la solidarité et d'autre part, d'une conception démocratique de la solidarité. La conception philanthropique, soutiennent-ils, est

fortement marquée par les préoccupations néolibérales. Dans cette perspective, la solidarité se manifeste sur la forme de charité et de don. En ce sens, cette acception de la solidarité implique un enjeu majeur au sens que « *le don n'y est pas soumis à d'autres règles collectives que celles émises par les donateurs susceptibles d'en stabiliser les conditions d'exercice, il peut donc se convertir en un instrument de pouvoir et de domination* » (Chaniel et Laville, 2002, p.13). De plus, cet acte altruiste est porteur d'un dispositif de hiérarchisation sociale tendant à maintenir les inégalités.

La conception démocratique, quant à elle, s'oppose à la version bienveillante de la solidarité. Elle se fonde sur un principe visant à la démocratisation de la société à travers des actions collectives. Ainsi, « *cette seconde version suppose-t-elle une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent* » (Chaniel et Laville, 2002, p.13). La version démocratique de la solidarité vient renverser le modèle de la charité chrétienne en propulsant une culture de solidarité et un espace politique dans lequel les individus sont tous libres et égaux. En ce sens, la question de la liberté et de l'égalité se trouve au cœur même de la conception démocratique de la solidarité. À ce propos, Chaniel et Laville (2012, p.14) écrivent :

La société constitue en premier lieu une totalité où tous dépendent de chacun. Elle n'est pas régie, sur le modèle de charité chrétienne, par la dette de tous envers Dieu, mais par la dette de tous envers la société. Ainsi, ne pas acquitter les obligations mutuelles qu'engendre la vie en société et qui résultent de la solidarité sociale équivaut à la violation d'un contrat.

C'est donc, selon eux, dans ce souci de liberté, d'égalité et « *de la solidarité que foisonnent les associations ouvrières entre 1830 et 1848* » (p.13) en France.

1.1.2. Hétérogénéité des rapports entre la solidarité et l'économie

Ould Ahmed (2010) identifie à présent deux problématiques théoriques différentes en lien avec la solidarité : d'une part, il s'agit de l'approche positive de la solidarité ou positivisme social et, d'autre part, de l'approche normative de la solidarité ou constructivisme social. Dans le premier modèle, les individus sont liés entre eux à un tout qui est le marché, le système des prix. Cette forme de dépendance ne prend pas en compte le principe fondamental et l'essence de la solidarité à savoir la libre volonté de

l'individu de s'engager dans des projets solidaires. Cette dépendance se fonde sur une fausse solidarité, laquelle est contraire à la logique de réciprocité et de redistribution. Ainsi, se fondant sur les travaux de Karl Polanyi, Servet (2007, p. 263) soutient qu'« *Une pseudo-solidarité naît mécaniquement et objectivement de l'interdépendance des actions et non de mobiles conscients.* » Alors que dans le second modèle, la solidarité a une signification tout à fait différente du premier au sens qu'elle met l'accent sur le rapport dépendance mutuelle, de réciprocité structurant le comportement des individus. Elle est embrassée particulièrement par les théoriciens et les promoteurs de l'économie sociale et solidaire. Ould Ahmed (2010, p.185) attire l'attention sur le fait que celle-ci :

« Correspond à un courant théorique qui repose sur une forte interaction délibérée entre le milieu académique et le milieu associatif militant, et qui se donne pour objectif de faire valoir l'existence de conceptions autres que celle du modèle de l'équilibre général mis en pratique depuis les années 1980, à travers les politiques économiques néolibérales ».

Quant au concept d'économie solidaire, il a fait son apparition dans les années 1980, mais il a fallu attendre les années 1990 pour que les notions de solidarité, solidaire ou encore d'économie solidaire puissent jouir d'une popularité très marquée dans des champs très variés et même utilisées par des acteurs de développement qui, du point de vue idéologique, sont diamétralement opposés (Ould Ahmed, 2010). Caillé (2003, p.215) fait remarquer qu'à la suite des sommets de Porto Alegre en 2001, elle « *est devenue le signifiant principal à travers lequel s'exprime désormais à l'échelle planétaire les aspirations à une autre mondialisation, à une mondialisation non libérale et donc à une autre économie* ». En revanche, à l'intérieur même du registre de l'économie sociale et solidaire, les pratiques ne sont pas tout à fait homogènes. Néanmoins, souligne Ould Ahmed, l'analyse de toutes les définitions permet de relever six critères principaux formant le fondement du paradigme de l'économie sociale et solidaire :

1) Le premier critère consiste dans la mise en valeur des préoccupations extra-économiques dans les pratiques économiques, environnementales, sanitaires, de justice sociale, de bien-être collectif, etc. ;

2) Le deuxième critère dans le registre solidaire réside dans le rejet de la compétition comme comportement économique. À cet effet, elle postule qu' « *à la logique de l'individualisme concurrentiel effréné est ainsi préférée celle de l'association et de la coopération* » (2010, p.187),

3) Le troisième élément important du registre solidaire concerne la mise en valeur des pratiques de l'auto-gestion ;

4) Implication des plus défavorisés dans les entités de production ;

5) L'égalité économique : de ce fait, Ahmed affirme que « *les organisations productives de l'économie solidaire sont pensées comme des espaces, non seulement économiques mais aussi politiques, au sein desquels, ou à partir desquels, les individus, égaux en droits, discutent et proposent de nouvelles alternatives économiques* » (2010, p.188) ;

6) La libre association : ainsi, la solidarité est vue « *comme un choix délibéré de la part des individus de s'engager dans des pratiques solidaires et non comme une obligation qui serait liée à la dépendance de l'individu à une communauté d'appartenance préexistante* » (2010, p.188).

Ce qui fait qu'en dépit de l'hétérogénéité des pratiques caractérisant le registre de l'économie sociale et solidaire, la liberté d'association, d'engagement et l'équité économique et sociale constituent les bases communes de tout projet solidaire.

Les notions de démocratie, de participation et d'engagement constituent le fondement de l'économie sociale et solidaire. En effet, Chaniel et Laville (2002, p.20) soutiennent que « *l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* ». Nahapétian (2006, cité par Bocquet, 2010) de son côté, rejoint Chaniel et Laville en établissant une distinction entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Selon lui, si l'économie sociale est souvent conçue par le type d'institutions concernées, les finalités de l'économie solidaire consistent à mettre en avant l'insertion sociale, le lien social et un mode de production répondant aux nouvelles attentes sociales. Ainsi, identifie-t-il, deux enjeux majeurs auxquels les mutuelles et les coopératives doivent se confronter : d'une part, elles doivent

pouvoir concilier compétitivité et équité sociale, d'autre part, faire en sorte que les exigences économiques ne nuisent pas à l'aspect environnemental.

1.1.3. Les promesses de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Il convient de souligner que l'économie solidaire regroupe l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation mettant en avant la démocratisation de l'économie, la participation et l'engagement réciproque (Eme et Laville, 2002, in Fraisse et al., 2007, p.245). Dans cette perspective, l'ESS se fonde sur les principes de l'affirmation de la réciprocité et de l'agir démocratique. En fait, des expressions très variées sont utilisées par les théoriciens.nes de l'ESS pour designer cette pratique d'interdépendance qui structure cette dernière. Par exemple, Eme et Laville (2006, p. 304) cités par Ould Ahmed (2010, p.184) parlent d'« impulsion réciprocaire »; Polanyi parle de « souci d'autrui »; et Ahmed propose elle-même de parler de « concernement pour l'autre » pour traduire l'essence de l'ESS. Elie (2005) a la conviction que les promesses de l'économie sociale et solidaire doivent être prises en compte si on veut réellement parvenir à la mise en place d'une société plus égalitaire et solidaire. Elles sont les voies par lesquelles on parviendra à l'établissement d'une société plus inclusive, à la démocratisation de l'économie et d'une autre mondialisation (Chanial et Laville, 2002).

1.1.4. Une société solidaire : par quel principe économique ?

Les discours sur l'économie solidaire traduisent une certaine diversité. Si sur certains points les partisans de l'ESS se rejoignent mais sur d'autres c'est tout le contraire. Mais néanmoins, Caillé (2003, p.216), affirme que s'il y a un point sur lequel les partisans de cette économie se rejoignent tous, c'est « *ce à quoi ils s'opposent* ». Ainsi, souligne-t-il, la plus rigide opposition se dirige contre « *les tenants ultralibéraux du tout-marché* » et le dogmatisme de l'individualisme utilitariste. Cette opposition face à ce modèle économique vient du fait qu'il constitue un obstacle à l'établissement d'une société plus égalitaire et réciprocaire. En ce sens, Andréas Weber (2021) semble avoir raison lorsqu'il affirme que la vision libérale de l'économie et du monde met en danger la question de la vitalité et, du coup, menace les fondements de la solidarité entre les

humains. Il opte pour un principe économique qui accorde la priorité aux besoins humains profonds notamment la solidarité, le bien-être collectif et la vitalité.

En fait, il est pertinent de signaler que, mise à part de l'opposition à la logique du tout-marché, Caillé (2003) en identifie deux autres : en premier lieu, l'opposition qui se monte contre le modèle de l'économie planifiée pour son caractère peu productif et, en second lieu, l'opposition se dirigeant contre le tiers secteur pour son caractère caritatif et assistanciel. A cet effet, il synthétise le projet de l'économie sociale et solidaire en ce court slogan qui, selon lui, constitue le fondement de la nouvelle mondialisation : « *Ni (tout-) marché, ni (tout-) État, ni (tout-)famille, ni philanthropie, ni clandestinité* » (Caillé, 2003, p. 218).

Chaniel et Laville (2002) optent aussi pour une nouvelle économie et une mondialisation alternative. Elles sont, en effet, les seules qui soient capables de renforcer la vitalité entre les différents acteurs de la société (Weber, 2021). Néanmoins, Chaniel et Laville (2002) soutiennent que cette économie alternative doit être le fruit d'une combinaison d'une pluralité de principes économiques : marché, redistribution et réciprocité. Ainsi, poursuivent-ils, l'autre mondialisation ne serait effective que lorsqu'on substitue à la logique individualiste concurrentielle une économie plurielle avec marché. Dans cette perspective, la société solidaire découlerait de la complémentarité de la logique du marché et de la logique redistributive et réciprocaire. En fait, ce débat autour de la dynamique de l'économie sociale et solidaire semble se rapprocher de celle de la perspective du commun sur certains aspects et se différencie sur bien d'autres. L'ESS dans le contexte d'Haïti, quelle perspective ?

1.2. Situation socio-économique et politique d'Haïti

En Haïti, cette dernière décennie est marquée particulièrement par une crise socio-économique sans précédent. L'accroissement effréné des actes d'insécurité et des troubles socio-politiques a comme conséquence une contre-performance de l'économie, sans oublier les impacts négatifs de la crise sanitaire sur presque tous les secteurs de la vie nationale. En effet, les données de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique ont fait état d'un certain recul concernant le Produit intérieur brut (PIB), passant de 625,6 milliards de gourdes en 2020 à 614,5 milliards en 2021 (IHSI, 2021). Toujours selon

l'IHSI, en cette même année, le secteur primaire avec environ 106,1 milliards de gourdes en valeur constante, s'est incliné de 4,1% contre -2,4% en 2020. Ainsi, le pourcentage des personnes en situation d'extrême pauvreté devient-il de plus en plus inquiétant. Quels facteurs sont à la base de cette situation ?

Comme les autres pays les moins avancés du globe, Haïti fait face à de sérieux défis et à divers chocs importants (Dupont, 2021). Aux multiples et profondes cicatrices laissées par les catastrophes naturelles notamment les cyclones et les tremblements de terre viennent s'ajouter le choc de la COVID-19 et ses conséquences économiques, sociales et sanitaires désastreuses. Aussi, la problématique liée aux inégalités constitue un facteur déterminant dans l'appauvrissement de la population haïtienne.

En fait, dans un article publié en 2006, Boccanfuso et Siméon ont conclu qu' « *en Haïti, la variation de la pauvreté est due, en général, aux effets favorables de la composante croissance et aux effets défavorables de la composante inégalité* » p.1. Cette affirmation laisse croire que les inégalités sont les principales causes de la pauvreté dans la société haïtienne. Doura (2001) pour sa part, retient l'attention sur une inadéquation trop marquée dans la répartition des richesses nationales haïtiennes. Ainsi, fait-il remarquer que 66% des richesses du pays sont contrôlées par à peine 4% de la population alors que la grande majorité de la population fait face à une pauvreté extrême.

Les écarts de revenus constituent un facteur non négligeable dans l'accroissement du phénomène de la pauvreté en Haïti. S'appuyant sur les résultats d'études, Boccanfuso et Siméon (2006) sont parvenus à la conclusion que la pauvreté en Haïti est le résultat d'une répartition trop inégalitaire des revenus ou des dépenses liées à la consommation. En ce sens, la réduction des inégalités devient de plus en plus nécessaire si on veut réellement résoudre les problèmes liés à la pauvreté au sein de la société haïtienne.

1.2.1. Le secteur financier haïtien et l'économie paysanne

Il convient de souligner que le secteur financier haïtien est constitué par des institutions bancaires avec des unités de microfinance, des institutions financières réglementées notamment le Fonds de développement industriel (FDI), la Société financière haïtienne de développement (SOFIDHES), le Bureau de crédit agricole (BCA) et des structures de

financement décentralisées comme les associations, les fondations, les ONG et les Organisations d'économie sociale et solidaire (OESS).

Le secteur bancaire y compris ses unités de microfinance, manifeste très peu d'intérêt pour les activités au sein du milieu rural haïtien. En effet, les données montrent que 36,2% de l'encours du secteur bancaire sont alloués aux activités de commerce qui, d'une manière générale sont liées à l'importation ; 18% aux industries manufacturières ; 15% sont destinés aux services et autres activités, 13% à l'immobilier résidentiel et commercial contre seulement 0,2% à l'agriculture, la sylviculture et à la pêche (CEPALC, 2005). Étant animé par le souci de maximisation de profit, il s'oriente vers les populations urbaines aisées et certains acteurs de la population rurale en condition privilégiée. Ainsi, une étude publiée en 2005 par la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) attire l'attention sur le fait que les épargnes collectées dans le monde rural ainsi que dans la tranche de la population urbaine pratiquant l'économie informelle sont canalisées vers l'investissement urbain. Ce qui fait que les institutions bancaires profitent de l'épargne d'une frange plus ou moins aisée du monde rural haïtien pour intensifier les investissements au niveau urbain.

En ce qui a trait aux structures financières réglementées, à l'exception du BCA, elles orientent leurs financements vers le développement de l'industrie et de petites et moyennes entreprises. Tout comme les institutions bancaires, elles accordent très peu d'importance à l'économie paysanne. Quant au Bureau de crédit agricole, en dépit de son affiliation avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), il n'arrive pas à accomplir sa mission de soutien aux paysans. En effet, sa gestion est soupçonnée de favoritisme, c'est-à-dire le choix des bénéficiaires se fait de façon non transparente. À cet effet, on peut conclure que la démarche du BCA tout comme celle des autres structures financières haïtiennes est incompatible aux principes solidaires au sens où elles visent avant tout la maximisation de profits en mettant de côté les principes d'inclusion et de participation. En effet, elle favorise une frange aisée de la population au détriment des masses défavorisées composées majoritairement de paysans. Or, faute de soutien technique et de financement, ces derniers ne sont même pas en mesure de s'alimenter en produits agricoles et répondre

à d'autres besoins essentiels. Cette situation donne lieu à des rapports de domination et d'exploitation notamment la pratique du « ponya³ » contribuant à l'endettement des paysans et le « de moitié⁴ », une ancienne pratique mais qui occupe encore une place non-négligeable dans les rapports sociaux au sein de monde rural haïtien.

1.2.2. La MITALIB : un choix collectif

D'entrée de jeu, il faut mentionner qu'en Haïti, il n'existe pas un cadre légal règlementant le fonctionnement des mutuelles de solidarité. Toutefois, la Banque de la République d'Haïti (BRH) reconnaît l'existence de ces institutions de microfinance sur le territoire national. En effet, en 2018, dans une tentative de définition elle soutient que :

« Une mutuelle de solidarité est un groupe de personnes ayant des liens entre eux (origine professionnelle, lieu de résidence, famille, amitié etc.) qui décident de créer un fonds alimenté par leurs cotisations, en vue d'atteindre un objectif clairement défini : l'octroi de crédit aux membres du groupe sur une base rotative ».

La définition proposée par la BRH englobe en partie quelques caractéristiques et activités de la MITALIB, notamment la création d'un fonds alimenté par la cotisation de l'ensemble des participants et l'octroi du crédit mutuel. Toutefois, le projet de la MITALIB semble déborder de ce cadre définitionnel au sens où il s'inscrit dans le cadre d'une vision plus globale qui est la mise en place d'une communauté plus solidaire et égalitaire.

La MITALIB fait partie des organisations d'économie sociale et solidaire faisant « la promotion de l'épargne, du crédit mutuel et la solidarité » (Élie, 2005, p.92). Elle est une initiative économique paysanne fondée en 2017, regroupant environ 300 adhérents, et soutenue par la Commission de l'économie sociale et solidaire de l'Organisation pour le Changement et l'Avancement des Nippes (ORCHAN). Cette dernière intervient dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, du développement durable et de l'économie

³ Le « ponya », poignard en français, c'est un prêt usuraire accordé par un particulier. Ce dernier fixe le taux d'intérêt que l'emprunteur doit fournir sur le capital emprunté. La pratique du ponya est répandue dans la paysannerie haïtienne. Ce prêt est considéré par les paysans comme un coup de poignard dans leur dos.

⁴ Le « de moitié » désigne le fait que les propriétaires de terrains agricoles accordent des parcelles de terre aux paysans sans terre pour travailler et réclament la moitié de la production.

sociale et solidaire. Comme d'autres initiatives solidaires de l'Amérique latine, elle défend la mise en place de politiques publiques favorisant l'équité économique et l'insertion sociale.

La MITALIB dispose d'un système de règles régissant son fonctionnement. Ce dernier constitue le règlement interne de l'organisation, lequel définit les critères d'adhésion et d'exclusion; les conditions et les possibilités de révision des règles, les sanctions en cas de non-conformité au cadre réglementaire, la fréquence et le montant des cotisations. Bien qu'il y ait un comité assurant la gestion des opérations et des différentes activités de la MITALIB, l'assemblée générale reste la plus haute instance décisionnelle. La MITALIB comprend deux caisses : 1) une caisse d'épargne à travers laquelle les membres épargnent leurs argents ; 2) une caisse de solidarité pour aller en aide aux membres en difficulté, financer des petits projets à caractère communautaire et la mise en place d'autres mutuelles dans d'autres endroits du département des Nippes.

Grace à son fonds de crédit, constitué par l'ensemble des épargnes des membres, des amendes, des pénalités et des intérêts sur les prêts, la MITALIB octroie des prêts à un taux d'intérêt de 5% dégressif (Règlement interne de la MITALIB, 2021). Il est pertinent de souligner que les intérêts cumulés (les bénéfiques) sont redistribués aux membres du groupe à la fin de chaque cycle selon les modalités établies préalablement dans le règlement validé lors des assemblées générales. En fait, par cet aspect, elle se distingue de l'ensemble des institutions du secteur financier haïtien à savoir les banques, les structures financières réglementées et les autres institutions de microfinance y compris les coopératives et les caisses populaires.

En somme, cette recension des écrits permet de dégager une compréhension de la situation socio-politique et économique d'Haïti. Elle nous apprend que l'inégalité constitue l'un des principaux facteurs explicatifs du phénomène de la pauvreté en Haïti. Elle met en lumière les différentes conceptions de la solidarité et de la réciprocité dans le cadre de l'économie sociale. Elle met également en lumière les différentes promesses de l'économie sociale et solidaire notamment la démocratisation de l'économie, la réponse aux nouvelles attentes sociales et la réduction des inégalités ainsi que les limites auxquelles elles font face. Elle ne permet pas, néanmoins, de comprendre comment les

mutuelles peuvent-elles contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques de la paysannerie haïtienne.

Par exemple, les promoteurs de l'ESS notamment Ould Ahmed (2010) soulignent que les préoccupations extra-économiques se trouvent au fondement des pratiques de l'économie sociale et solidaire. Ils soutiennent l'idée que l'économie solidaire, à travers son approche démocratique, participative et réciprocaire, constitue un moyen efficace pouvant garantir l'égalité économique. En fait, s'il en est ainsi, on devrait s'attendre à ce que les organisations haïtiennes porteuses d'économie sociale et solidaire adoptent une approche visant à favoriser l'équité économique et sociale et contribuer à réduire les inégalités entre les participants.es.

Or, dans une étude sur des coopératives d'épargne et de crédit dans le Grand Sud d'Haïti, Élie (2005, p.98) a observé que « *les pratiques des prêts usuraires ne disparaissent pas dans l'environnement des coopératives d'épargne et de crédit* » et qu'une bonne partie de ces organisations donnent des terres aux membres pour travailler selon la logique de « *de moitié* ». Aussi, les observations d'Élie révèlent que le favoritisme continue à faire son chemin au sein de ces structures organisationnelles. De l'autre, il attire l'attention sur le fait que ces dernières font face à certaines limites quant à la concrétisation de leurs promesses au niveau du monde rural haïtien. Ces limites sont liées à la structure agraire qui risque de constituer un véritable obstacle aux organisations porteuses de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'accomplissement de leurs promesses. Thomas (2015) a fait ce même constat en affirmant que l'institutionnalisation de l'économie sociale consiste souvent à canaliser ces dynamiques en fonction des priorités politiques de certains acteurs.

1.2.2.1. Question de recherche

Compte tenu de ces considérations concernant les obstacles en lien au développement des organisations de l'économie sociale et solidaire dans la paysannerie haïtienne d'une part, et à la concrétisation de leurs promesses ultimes d'autres part, nous nous demandons : Comment la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être peut-elle contribuer à

l'amélioration des conditions socio-économiques de la société paysanne de Petite Rivière de Nippes ? Pourquoi les paysans participent-ils à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être ?

Ainsi, avons-nous formulé un objectif principal et un objectif spécifique. L'objectif principal vise à comprendre l'impact de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être sur les conditions socio-économiques de la société paysanne de Petite Rivière de Nippes. L'objectif spécifique de notre recherche consiste à analyser les motifs de la participation des paysans dans la MITALIB ainsi que les mécanismes mis en place pour favoriser l'implication des participants.

Pour atteindre nos objectifs et répondre à notre question de recherche, nous avons mobilisé la perspective théorique du Commun. Cette dernière, bien qu'elle se concentre essentiellement sur les rapports de pouvoir et les inégalités politiques, fournit des pistes intéressantes pouvant permettre d'aborder les questions liées à d'autres formes d'inégalités notamment les inégalités économiques et les facteurs pouvant agir sur les conditions socio-économiques d'une population. Aussi, elle fournit les outils nécessaires permettant d'analyser les conditions favorables à la mise en place d'une action collective organisée.

CHAPITRE II : LE COMMUN : PERSPECTIVE THÉORIQUE DE L'OBJET D'ÉTUDE

Dans le cadre de cette étude, nous avons mobilisé la perspective du Commun comme choix théorique. La perspective du Commun nous permet de rendre intelligible les impacts de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être sur les conditions socio-économiques de la population paysanne de Petite rivière de Nippes. Aussi, elle nous fournit les outils nécessaires permettant d'analyser et de comprendre les motivations des participants à prendre part à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être et surtout les mécanismes mis en place pour réglementer la participation à la MITALIB et qui permet la pérennisation de celle-ci : son système de règles, son instance décisionnelle, son système de surveillance et de sanction.

Ce choix théorique est lié au fait que la MITALIB est considérée comme étant une institution auto-organisée disposant d'un système de normes permettant de réglementer la conduite des participants. Se fondant sur les travaux d'Ostrom et Hess (2007), Ranville (2018, p.96) affirme que celle-ci « *désigne des règles utilisées par des individus pour organiser des relations d'interdépendance répétitives ; ce sont des prescriptions indiquant ce qui est obligatoire, interdit ou autorisé dans une situation donnée* ». En fait, la mutuelle constitue une institution auto-organisée au sens qu'elle dispose d'un système de normes conçues par et pour les participants. Elle est considérée comme étant non seulement un mode d'organisation particulier des moyens de subsistance répondant « *aux principes de cocréation mutuelle et d'obligation réciproque* » (Dardot et Laval, 2015) mais aussi une stratégie visant à renforcer l'engagement mutuel et la vitalité entre les participants.es (Andréas Weber, 2021). En fait, la mobilisation de la perspective du commun dans le cadre de notre étude revient à aborder la mutuelle sur la base des principes de l'auto-organisation et de l'engagement réciproque.

2.1. La perspective du Commun comme choix théorico-épistémologique

D'entrée de jeu, il convient de signaler que le mouvement des enclosures mettant face à face les pauvres de la campagne et les propriétaires terriens entre le XIII^e et XVII^e siècle constitue « la première incarnation des analyses et du mouvement des communs » (Le

Crosnier, 2012, p.193). Néanmoins, l'article de Garrett Hardin intitulé « *La tragédie des biens communs* », paru en 1968, marque un tournant décisif dans le renouveau de la théorie des Communs. À travers cet article, il met en lumière sa préoccupation concernant la finitude et le caractère fragile des ressources naturelles. Ainsi, défend-t-il l'idée que tout bien transmis sur le terrain du commun est susceptible de faire l'objet de destruction. En effet, le fait que chaque acteur poursuit de manière rationnelle son intérêt constitue une menace pour l'existence du bien communément utilisé. Se basant sur l'exemple d'une prairie, qu'il considère comme étant une ressource limitée, Hardin (1968 :28) écrit :

« Chacun est prisonnier d'un système qui l'oblige à augmenter son troupeau sans limite, dans un monde limité. Tous concourent donc à la ruine, chacun poursuivant son intérêt personnel dans une société qui croit à la liberté des biens communs, liberté qui se traduit par la ruine de tous ».

Dans cette perspective, on peut avancer que tout bien exposé à l'usage commun est susceptible de disparaître en raison du fait que les utilisateurs qui, étant animés par un esprit de compétition, utiliseraient ce bien de manière abusive. En ce sens, quelle stratégie à mettre en place pour épargner le bien commun d'une éventuelle tragédie ?

En effet, Hardin (1968 in Le Crosnier, 2012, p.194) croit fermement que la gestion efficace des biens communs passe nécessairement par leur privatisation ou par une régulation centralisée « *et qu'il est préférable de créer des inégalités que de conduire à la ruine de tous* ». Ainsi, soutient-il l'idée que l'option de la privatisation ou de la gestion étatique constitue les seuls moyens pouvant garantir la pérennisation des biens communs. Or, se basant sur des observations empiriques, Elinor Ostrom met en lumière un autre modèle de gestion autre que celui proposé par Hardin, capable d'exempter le Commun d'une éventuelle destruction. Elle a la conviction que la qualité de la gestion ne dépend pas d'un type d'instance particulier mais plutôt de la qualité de communication et du degré d'engagement de chacun des utilisateurs à s'organiser et à se soumettre au cadre réglementaire du groupe auquel il appartient. En effet, que la gestion soit assurée par des gouvernants, des groupes communaux, des coopératives, des associations, des mutuelles ou des personnes ou firmes privées, les observations révèlent pour chaque cas, des

exemples de réussite et des exemples d'échec dans la gestion des *Common-pool of resources* (Ostrom et Hess, 2007, in Ranville, 2018, p.95). Ce qui importe c'est l'arrangement institutionnel ; l'engagement des uns envers les autres à respecter ce qui est établi en termes de règles. Pourtant, depuis la publication de l'article de Hardin (1968) :

« la notion de la tragédie des biens communs symbolise la dégradation de l'environnement à laquelle il faut s'attendre dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée »
(Ostrom, 2010, p.14).

Néanmoins, d'autres formes de gouvernance qui n'ont rien à voir à la privatisation ni à l'étatisation sont observées, lesquelles sont mises en place sur la base de principes démocratiques et participatifs. Ces formes de gouvernance, *« sont constamment mises en œuvre par des communautés pour protéger et maintenir les ressources partagées qui leur sont confiées »* (Le Crosnier, 2012, p.194). Pour ce faire, elles mettent en avant des formes d'action collective n'obéissant ni à la logique du tout-État ni à celle du tout-marché et en priorisant un principe d'auto-organisation et d'autogouvernement (Weinstein, 2015).

2.1.1. Le régime régulé

Il convient de souligner qu'Ostrom (2010) a la conviction que la tragédie évoquée par Hardin dans le cadre de la gestion des communs résulte d'une absence de communication entre les participants.es d'une communauté et de leur incapacité à s'organiser dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun. En effet, le commun résulte d'un accord contraignant en vue d'une stratégie coopérative, participative et démocratique. Donc, face à la vision du monde développée par Hardin, elle propose le régime de propriété commune régulée. Se basant sur les travaux d'Ostrom, Combes et al. (2016) affirment que l'arrangement institutionnel serait une alternative fiable pouvant conduire à une gestion raisonnée et efficace des ressources communes et, du coup, éviter une éventuelle tragédie.

Ostrom (2010) attire l'attention sur le caractère particulier de chaque commun et invite à l'analyser en lui-même et en rapport avec la communauté qui s'en occupe. Ainsi, définit-

elle huit principes d'agencement pour une gestion efficace des communs (Le Crosnier, 2012, p.194-195) :

- 1) *Des frontières clairement définies entre les groupes ;*
- 2) *Mise en place d'un système de règles pour l'usage des biens collectifs ;*
- 3) *Implication de tous dans la modification de ces règles ;*
- 4) *Le respect des règles et des autorités extérieures ;*
- 5) *Mise en place d'un système de sanctions graduées,*
- 6) *Disposer de mécanismes de régulation de conflit ;*
- 7) *Capacité à traiter les contentieux ;*
- 8) *Des activités de gouvernance organisées en strates et imbriquées.*

En conférant au Commun cette base institutionnelle,

« à l'individu maximisateur ne suivant aucune norme, Ostrom substitue un modèle de comportement où les individus disposent d'une rationalité limitée par les informations disponibles, respectent des règles et sont susceptibles de commettre des erreurs face à un environnement complexe » (Ranville, 2018, p.99).

Cette phase d'auto-organisation peut être abordée de manière dynamique c'est-à-dire en étudiant le processus d'auto-organisation ou de manière statique en mettant en lumière les caractéristiques des institutions auto-organisées. En fait, par auto-organisation, Ranville (2018, p.98) entend le « processus par lequel des individus directement impliqués dans un problème d'action collective mettent en place par eux-mêmes des institutions organisant leurs actions » ; et, par institution auto-organisée, elle entend un « système complexe de règles permettant aux individus de participer à la mise en œuvre et à la modification des règles les concernant via des choix collectifs » (p.98). Ce qui implique que l'institution auto-organisée permet aux utilisateurs de penser les règles, leur observer et de participer à leur modification. Ainsi, s'impliquent-ils de manière directe et libre dans l'orientation et dans la gestion de l'organisation.

Charlotte Hess (2011, cité dans Le Crosnier 2012) de son côté, retient l'attention sur un caractère spécifique des Communs par rapport aux biens à libre accès ou non-réglementés. En effet, elle définit les Communs comme « *des ressources partagées par un groupe de personnes et qui sont vulnérables aux dégradations et aux enclosures* » (p.194). Selon cette définition, le bien transmis sur le terrain du commun doit être protégé par un cadre réglementaire inclusif, lequel est responsable d'assurer sa pérennisation et sa gestion saine. Ce système de règles autour duquel se réunissent les participants confère au Commun une dimension plutôt relationnelle. En analysant des cas d'autogouvernance de Common-pool, Ostrom « *ne se soucie pas du statut de l'organisation ou de son appartenance au secteur public ou privé* » (Ranville, 2018, p. 95). Dans le cadre de notre étude, la mutuelle est considérée comme une institution parmi les multiples possibilités.

Coriat (2015) a énergiquement défendu ce caractère particulier du Commun. Selon lui, ce dernier est par excellence une construction sociale et non un héritage. Il est le résultat d'un arrangement entre des acteurs conscients autour d'un projet collectif. Ainsi, les Communs réunissent-ils plusieurs caractéristiques fondamentales : D'une part, ils « *sont appréhendés comme des ensembles de ressources collectivement gouvernées dans le but de permettre un accès partagé au bien dont ils sont l'objet* » (Coriat, 2015, p.13) et, d'autre part, ils tournent autour des règles formelles et informelles, des rapports marchands et non marchands et des conventions. En ce sens, le succès des Communs réside dans le respect de la pluralité des intérêts et des agencements internes.

En fait, Coriat (2015) retient l'attention sur le fait que les communs ne sont pas construits en opposition au droit de propriété. À ce propos, il affirme que :

Le propre des communs est qu'ils sont construits non pas sur une négation du droit de propriété, mais au contraire sur d'autres définitions de la notion de propriété, qui, rompant avec la conception exclusiviste de la propriété héritée du droit bourgeois, rendent possibles et effectives la propriété partagée et au-delà encore, dans certains cas, l'existence d'une propriété « communale » associée non à des individus mais à des collectivités (p.29).

2.1.2. De l'importance du cadre réglementaire

Dardot et Laval (2015) accordent une place centrale à l'aspect réglementaire dans le cadre de la gestion des ressources communes. Ainsi, mettent-ils l'accent sur la nécessité de mettre en place un système de normes et de contraintes en vue de la réglementation des actions collectives et des comportements des acteurs engagés dans un projet commun. Pour eux, entreprendre des actions collectives c'est « *mettre en commun des paroles et des pensées* ». En ce sens, le commun n'est pas nécessairement un bien mais un système de relations. En se positionnant ainsi, Dardot et Laval confèrent une dimension au Commun pourtant ignorée dans les travaux de plusieurs auteurs notamment Hardin et Ostrom. Pour eux, le Commun constitue avant tout un système de relations et que toute action entreprise au sein de ce système doit rendre compte du cadre réglementaire qui le régit. Le Commun se réfère à un principe de cocréation mutuelle et d'obligation réciproque.

En fait, la notion de Commun désigne « *un principe politique d'une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité* » (Dardot et Laval, 2015, p.23). Ils rejoignent en quelque sorte Weinstein en ce qui a trait à la dimension politique du Commun en avançant que la répartition des droits et obligations entre les catégories et positions au sein du commun donne à croire à l'existence d'un « *certain système de pouvoir* ». Car, si on veut comprendre les caractéristiques et déceler la grande variété de modes de constitution des communs, il importe d'analyser le système de droit et obligation propre à chaque Commun. En fait, ce système de droit et d'obligation réciproque constitue la condition nécessaire à l'égalité politique au sein des groupes. Dans cette perspective, la notion d'égalité politique renvoie à un principe d'auto-organisation, d'autonomie et de cocréation mutuelle.

2.1.3. Commun, rapports de pouvoir et inégalité

Soulignons d'emblée que, la question des rapports de pouvoir et les inégalités au sein des groupes sont au cœur des préoccupations d'Ostrom. Ainsi, Weinstein (2015, p. 73) voit dans ses développements « *un véritable système politique spécifique* », par le fait qu'ils confèrent au commun une solide base institutionnelle en mettant en avant l'importance d'un système de normes et de règles dans la gestion de ce dernier. Ce

système est basé sur le principe d'obligation réciproque et d'interdépendance. Qu'en est-il du rapport entre le Commun avec la politique et le système économique dominant ?

En fait, il est intéressant de souligner certains aspects essentiels, non abordés dans les travaux d'Elinor Ostrom : il s'agit d'un côté, des conditions de construction et d'évolution des communs. Or, pour Le Crosnier (2012), ces dernières constituent un aspect pertinent pour la compréhension des transformations du Commun. Ainsi, identifie-t-il trois périodes en lien avec le parcours de la théorie des Communs : les études historiques, l'analyse du fonctionnement des communs naturels et la construction des communs numériques. Sur cette base, l'analyse des Communs doit rendre compte de systèmes plus complexes débordant le cadre des ressources naturelles.

De l'autre, dans ses analyses, Ostrom passe sous silence les questions liées à la position des communs à l'intérieur du capitalisme actuel. Pourtant, « *La centralité des rapports de pouvoir constitue à notre sens une dimension essentielle de toutes les institutions et formes d'organisation, et donc en particulier de toute forme de commun* » (Weinstein 2015, p.83). En effet, la sous-estimation du rôle des rapports de pouvoir entre le Commun et le libéralisme économique constitue une brèche quant aux développements qu'elle a proposés en lien avec le Commun. Aussi, le mode d'évolution des rapports entre les communs et les systèmes politiques dominants dans les sociétés reste une dimension inexplorée par Ostrom, au sens que ses analyses se concentrent pour l'essentiel sur ce que Weinstein (2015) appelle un micro-institutionnalisme, puisqu'elles se portent sur des caractères d'arrangements localisés défendant les valeurs d'une petite communauté.

Ostrom dans ses travaux, mise davantage sur la question de la gouvernance des biens communs qui, selon elle, joue un rôle central dans le cadre d'une gestion efficace de ces derniers. En ce sens, Coriat (2015, p.24) semble-t-il avoir raison en affirmant que sa définition du commun s'articule autour de trois éléments fondamentaux : « *la ressource comme objet du partage ; la nature des droits et des obligations qui lient les participants aux Communs ; le mode de gouvernance permettant aux participants aux Communs de faire respecter les droits et obligations qui les régit* ». Ce qui fait que la gestion efficace d'une ressource communément utilisée dépend de la conformité des participants à son système de règles.

En somme, appréhender la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être selon la perspective du Commun revient à la considérer comme un ensemble de règles mises en place par et pour les participants dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun. En ce sens, la perspective du Commun fournit des outils adéquats permettant de comprendre dans quelle mesure les stratégies mobilisées par la MITALIB peuvent-elles contribuer au changement des conditions matérielles de vie des paysans et paysannes de Petite Rivière de Nippes.

CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans cette section sont présentées premièrement, les stratégies qui sont adoptées dans le cadre de la production du matériel empirique. Deuxièmement, il est question de la présentation de l'approche méthodologique adoptée. Troisièmement, il s'agit de la présentation du choix des participants. Quatrièmement, nous présentons la méthode de production du matériel empirique. Cinquièmement, est présentée la stratégie d'analyse du matériel empirique et sixièmement les considérations éthiques liées à l'étude.

3.1. Stratégie de recherche

Cette étude porte sur une mutuelle de solidarité située à Petite Rivière de Nippes, une commune du département de Nippes (Haïti) dénommée « *Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être* ». Celle-ci constitue notre choix méthodologique en vue de comprendre comment les organisations d'économie sociale et solidaire peuvent-elles contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des populations paysannes. Rappelons que dans ce travail de recherche, deux objectifs sont poursuivis : un objectif principal consistant à comprendre comment la Mutuelle tête ensemble pour la liberté peut contribuer au développement économique de la paysannerie haïtienne ; un objectif spécifique qui consiste à analyser les stratégies utilisées par la MITALIB en vue de favoriser la participation des adhérents.

Dans le cadre de cette étude, nous optons pour la méthodologie qualitative. Car, cette dernière permet de donner sens, de dégager une compréhension sur la situation des enquêtés.es en mettant l'accent sur leur comportement au sein de leur cadre d'évolution. Dans le même ordre d'idée, Depelteau (2000) soutient que la recherche qualitative s'attache à chercher le sens et la finalité des phénomènes sociaux. En ce sens, Fourtain (2004) semble avoir raison lorsqu'il a affirmé que les instruments de recherche qualitative permettent de procéder à un examen minutieux des représentations des personnes interviewées selon leur propre vision. Étant donné notre objectif de recherche, la démarche qualitative présente un certain avantage au sens qu'elle « *permet de saisir plus facilement l'historicité et la complexité du social ainsi que son caractère subjectif* »

(Gaudet et Robert, 2018, p.8). En fait, l'option de la démarche qualitative est en cohérence avec la méthode de l'étude de cas comme approche méthodologique.

3.2. La méthode des études de cas comme approche méthodologique

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous privilégions la méthode des études de cas. Cette dernière « est une approche méthodologique qui vise systématiquement la collecte suffisante d'informations sur une personne, un événement ou un système social (groupe d'individus ou organisation) afin de permettre au chercheur de comprendre comment celui-ci fonctionne ou se comporte en situation réelle » (Berg, 2000, cité dans Barlatier, 2018, p. 127). Elle est donc une démarche « destinée à la mise au jour d'une spécificité, d'une particularité d'ordre qualitative (...) » (Hamel, 1989, p. 60). La pertinence du choix de cette approche méthodologique dans le cadre de notre étude réside dans le fait qu'il nous permet de construire un grand nombre d'informations et d'observations sur les raisons qui poussent les membres à participer à la MITALIB ainsi qu'à la mise en place de cette dernière. La méthode de l'étude de cas fournit des outils adéquats permettant d'identifier l'image que les participants se font de la MITALIB et d'analyser l'impact de cette dernière sur leurs conditions socio-économiques. Comme l'a souligné Mucchielli (2004), cette approche méthodologique est particulièrement appropriée pour toute démarche visant le comment et le pourquoi des phénomènes. En ce sens, elle permet de saisir comment et pourquoi la MITALIB peut-elle contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques de la société paysanne rivanippoise. Adopter cette approche méthodologique exige l'utilisation d'une méthode de production de données pouvant explorer en profondeur le phénomène sous étude.

Ainsi, avons-nous utilisé l'entretien semi-structuré ou semi-dirigé comme technique de production de matériel empirique. Le choix de l'entretien semi-dirigé est en accord avec la méthode de l'étude de cas au sens que cette dernière permet « *de découvrir et de mieux approfondir des phénomènes insoupçonnés ou des difficultés à mesurer* » (Roy, 2003, p. 168). L'avantage de cette technique réside dans le fait que les participants.es à la recherche disposent d'une liberté adéquate en vue d'extérioriser leurs vécus ; ils sont considérés.es comme des experts au sens qu'ils ont la possibilité de mettre au jour, leurs expériences (Gaudet et Robert, 2018) au sein de la MITALIB. Étant donné son caractère

moins directif, l'entretien semi-structuré offre plus de liberté aux participants.es à la MITALIB dans leurs réponses (Baribeau et Royer, 2012). Il est donc cette forme d'entretien où l'enquêteur dispose à priori un certain nombre de thèmes sur lesquels il souhaite recueillir le point de vue des participants.es (Lo Monaco et Lheureux, 2007) mais qui, en même temps, accorde à ces derniers.ères la possibilité d'extérioriser leur vécu en toute liberté. En outre, l'entretien constitue une méthode indispensable à toute démarche visant à explorer l'expérience et le vécu des enquêtés.es (Abric, 2016), elle consiste en un questionnement oral ou une discussion permettant aux interviewés.es d'extérioriser leur expérience de vie (Pfeuti, 1996). Ainsi, recueillir un grand nombre d'informations sur les expériences des participants.es à la MITALIB permettra d'une part, d'identifier les motifs de leur participation et d'autre part, comprendre l'impact de celle-ci sur leurs conditions socio-économiques.

3.3. Choix des participants

Notre intérêt dans le cadre de cette étude consiste à comprendre l'impact de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être sur les conditions socio-économiques de la société paysanne de Petite Rivière de Nippes. De ce fait, notre population d'enquête est constituée d'acteurs locaux, membres de la MITALIB. En ce qui a trait à la méthode d'échantillonnage, les participants.es à la recherche sont choisis.es selon des critères bien définis : être membre de la MITALIB depuis au moins deux ans ; avoir au minimum 18 ans. Être en mesure de fournir son consentement libre et éclairé (verbal ou par écrit). L'échantillon est composé de 10 personnes : 6 membres adhérents et 4 membres de la Commission de gestion de la MITALIB. Tous les sexes sont considérés mais la proportion n'est pas définie préalablement. Étant donné que nous ne pouvions pas nous présenter physiquement sur le terrain, il était difficile d'équilibrer l'échantillon.

Le choix des participants de la MITALIB résidant dans la commune de Petite Rivière de Nippes depuis au moins deux ans, se fait dans le but de s'assurer qu'ils ont accumulé suffisamment d'expérience au sein de l'organisation. Ainsi, notre méthode d'échantillonnage est en cohérence avec nos critères d'inclusion et d'exclusion.

En fait, l'échantillonnage constitue une étape cruciale pour l'analyse future du matériel empirique. Selon les précisions de Lorraine Savoie-Zajc (2007), l'idée de l'échantillon

est en étroite relation avec l'idée de la transférabilité des savoirs qui seront produits dans le cadre de la recherche. Ainsi, nous procédons à l'échantillonnage non probabiliste par choix raisonné ou typique au sens que les participants seront choisis de manière délibérée. Il importe de relater que l'échantillonnage non probabiliste à caractère typique permet de prendre en compte une petite quantité très caractéristique de la population tout en se basant sur des critères établis de manière rigoureuse.

En ce qui concerne le recrutement des participants, nous devons préciser que le terrain ne nous est pas étranger car, nous avons eu la chance de participer dans plusieurs activités de l'organisation. Néanmoins, nous tenons à signaler qu'en raison des troubles sociopolitiques que confronte le pays, il a été impossible de nous rendre physiquement sur le terrain pour la réalisation de l'enquête. En ce sens, nous avons réalisé des entrevues avec les cadres et les adhérents de l'organisation via appel téléphonique. Pour que les participants se sentent plus à l'aise dans les échanges et pour garantir la confidentialité des informations, nous leur laissons déterminer eux-mêmes l'heure et l'endroit approprié pour la réalisation des entrevues. Nous prenons à cœur la question de la confidentialité des informations fournies par les participants.es. De ce fait, nous prenons soin d'informer ces derniers par avance afin d'avoir suffisamment de temps pour se préparer à cet effet.

3.4. Profil sociodémographique des participants

Dans le cadre de cette étude, nous mettons en avant le principe de la confidentialité et de l'anonymat. Ainsi, avons-nous fait en sorte que l'identité des participants soit protégée. Pour ce faire, nous avons associé un pseudonyme à chaque participant. En outre, les informations qu'ils ont fournies sont présentées d'une manière un peu générale dans le souci de ne pas fournir d'indices pouvant permettre de leur identifier.

Freda, fille d'un paysan et d'une paysanne, elle habite dans la première section de Petite Rivière de Nippes (en campagne). Elle est âgée d'une trentaine d'années. Femme célibataire, Freda est membre de la MITALIB depuis tantôt cinq ans, elle a participé au Comité de gestion pendant une année. Elle a une Licence en science infirmière et travaille dans le domaine de la santé. Elle est aussi cultivatrice. Elle n'adhère à aucune religion.

Azakamede, homme marié et père de trois enfants, vit dans une localité située dans la campagne de la commune de Petite Rivière de Nippes. Il y habite depuis plus de 45 ans, son âge se situe dans l'intervalle de 50 à 55 ans. Depuis sa jeunesse, il participe activement dans des activités associatives dans la zone. Il est président d'un « Combite⁵ » de paysans responsable de la préparation des terres pour les semailles et les récoltes. Membre de la Commission aux affaires paysannes de l'Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes depuis 2015, il fait aussi partie du Comité de gestion de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis tantôt 2 ans. Il est vodouisant et en même temps proche du catholicisme. Il a pu boucler ses études primaires et n'est pas arrivé à continuer en raison de l'inaccessibilité des écoles secondaires à son époque. Mis à part sa participation dans la MITALIB, Azakamede pratique l'agriculture et l'élevage.

Feray habite en campagne dans l'une des sections communales de Petite Rivière de Nippes. Son âge se situe dans l'intervalle de 40 à 45 ans. Conjoint de fait, il vit avec sa conjointe et ses enfants. Membre de la MITALIB depuis 5 ans, il fait partie du Comité de gestion de cette dernière. Feray pratique l'agriculture et l'élevage pour répondre à ses besoins. Feray ne revendique aucune religion. Il a bouclé son secondaire I.

Legba est à la fois membre de la coordination de l'Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes (ORCHAN) et membre du Comité de gestion de la MITALIB depuis 5 ans. Il habite dans la campagne de la Commune de Petite Rivière de Nippes. Il est éducateur et enseigne dans une école secondaire dans la commune. Legba pratique aussi l'agriculture et l'élevage. Homme marié, il vit avec sa femme et son enfant. Il se réclame de la religion catholique et embrasse en même temps les valeurs du vaudou haïtien.

Conjoint de fait, Lenglensou vit avec sa conjointe et a 4 enfants à sa charge. Agé d'une cinquantaine d'années, il habite dans la première section de Petite Rivière de Nippes (en campagne) depuis sa naissance. Il est membre de la MITALIB depuis de 2018.

⁵ Forme de solidarité développée dans le milieu rural haïtien, laquelle permet de réaliser des travaux qu'une seule personne n'arriverait jamais à faire.

Éducateur et technicien agricole, il travaille dans une institution publique dans le département des Nippes. Zenglensou ne se réclame d'aucune religion mais partage les valeurs du Vaudou haïtien.

Badagri, conjoint de fait âgé d'une cinquantaine d'années, habite avec sa conjointe et ses deux enfants dans une localité située à l'ouest de la ville de Petite Rivière de Nippes. Fils d'un paysan et d'une paysanne, il participe activement dans les activités associatives dans les zones rurales de Petite Rivière de Nippes. Il a manqué deux classes pour boucler ses études secondaires. Il a intégré la MITALIB en 2018 et depuis, il commence à investir dans l'élevage des caprins. Il ne fait pas partie d'aucune confession religieuse.

Homme célibataire, âgé d'une quarantaine d'années, Atibon est membre du Comité de gestion de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis sa création en 2017. Juriste de formation, agriculteur et éleveur, il milite pour la défense des droits des paysans des Nippes. Il habite dans une section rurale de Petite Rivière de Nippes depuis sa naissance. Entrepreneur agricole, il investit dans la production des œufs. Il ne s'identifie à aucune religion.

Bosou a intégré la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être à titre de membre en 2019. Il habite dans une zone rurale de la commune de Petite Rivière de Nippes. Conjoint de fait, âgé d'une trentaine d'année, il vit avec sa conjointe et son enfant. Il a terminé ses études secondaires et évolue dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Il se réclame de la religion catholique.

Agé d'une quarantaine d'années, Ayizan vit dans les campagnes de la commune de Petite Rivière de Nippes depuis sa naissance. Marié, il habite avec sa fille et sa femme. Il a intégré la MITALIB dès sa création en 2017. Il enseigne dans une école primaire et fait de l'agriculture et de l'élevage.

Agwe est un homme marié âgé d'une quarantaine d'année, il habite avec sa femme et deux enfants dans une section rurale située à l'ouest de la ville de Petite Rivière de Nippes. Il est membre de la MITALIB depuis 2019. Éducateur, il enseigne dans une école primaire de la commune et pratique aussi l'agriculture et l'élevage.

3.5. Production de données

Pour produire le matériel empirique, nous avons rédigé un guide d'entretien en fonction de notre question de recherche et nos objectifs. Ce guide est composé de thèmes et de questions de relance en cohérence avec la démarche de l'étude de cas. Il est pertinent de mentionner que l'avantage de l'entretien semi-directif réside dans le fait qu'il offre au chercheur la possibilité d'intervenir en cas de nécessité d'un recadrage ou pour préciser certains points de vue évoqués par le sujet. En ce sens, Jane Fountain (2004) semble avoir raison lorsqu'elle affirme que les instruments de recherche qualitative permettent d'examiner le monde des personnes interviewées selon leur propre point de vue. Ainsi, les questions sont formulées de façon que les participants.es à cette recherche puissent exprimer pleinement leurs points de vue concernant leur vécu au sein de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être et de leur communauté.

En fait, nous avons pris soin de ne pas mettre les informateurs dans une situation où ils se sentent contraints de se prononcer sur le sujet. Dans le cadre de la poursuite de nos objectifs, nous avons activé notre faculté d'écoute et de compréhension afin de saisir les moindres détails. Comme l'aspect éthique de cette technique l'exige, nous avons informé les participants de notre objet d'étude, ses enjeux et l'importance de leur collaboration pour la production des résultats de l'enquête. Enfin, nous avons pris soin de laisser aux enquêtés de choisir le lieu et la date de l'entretien en fonction de leur disponibilité. Les entretiens ont duré entre 35 à 40 minutes.

3.5.1. Stratégie d'analyse du matériel empirique

Dans un premier temps, nous avons procédé à un travail d'analyse qualitative des informations recueillies lors de la phase empirique de la recherche. Ce travail a permis de condenser les informations pertinentes pour notre question de recherche (Gaudet et Robert, 2018). Puis, nous avons procédé à une analyse de contenu par thématique. En fait, l'analyse thématique comme méthode d'analyse de contenu a pour but de repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé (Negura, 2006). Cette analyse, selon Paul N'DA (2015), facilite le traitement des matériaux riches, des informations et des témoignages profonds et complexes d'une part et d'autre part montre les liens qui existent entre les données construites et le problème de recherche.

Pour faciliter l'analyse et pour garder l'anonymat, nous avons associé un pseudonyme à chaque interviewé. Cette technique aide à procéder à un traitement minutieux et une analyse rigoureuse des données produites lors de la phase empirique. Miles et Huberman (2003 ; cités dans N'DA, 2015) relatent que, pour une analyse rigoureuse du matériel empirique, trois principaux flux concourants d'activités doivent être poursuivis : « *la condensation ou réduction du matériel empirique, la présentation des résultats descriptifs de la recherche, la discussion et la vérification des résultats* » (p.183).

3.5.2. Considérations éthiques liées à l'étude

La question de l'éthique dans une recherche avec des participants humains est d'une importance capitale. En ce sens, nous faisons en sorte que nous ayons le consentement libre et éclairé des participants à la recherche. Aussi, nous nous sommes assurés qu'ils soient consentants quant à leur participation à l'étude et nous nous engageons à protéger leur anonymat (Gaudet et Robert, 2020). Ainsi, un formulaire de consentement a été cosigné (avec moi). De plus, nous avons donné la garantie aux participants que les informations qu'ils ont fournies seront gardées sous haute sécurité et de manière strictement confidentielle.

CHAPITRE IV : CONTEXTUALISATION DE L'OBJET D'ÉTUDE : HISTORIQUE DES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN HAÏTI

Dans cette section, il est question de type d'organisations ayant fait surface dans la paysannerie haïtienne au cours de l'histoire. Il faut d'abord préciser que certaines de ces organisations ont vu le jour dès le lendemain de l'indépendance du pays en 1804 pour mettre en valeur les terrains agricoles et récolter les denrées. Alors qu'en 1939, l'État haïtien à travers une loi, prétendait introduire l'entraide et la solidarité au sein du monde rural haïtien. À ce sujet, Élie (2015, p.83) attire l'attention sur le fait que « l'économie sociale et solidaire y était déjà présente, portée par plusieurs type d'organisations » dont certaines d'entre elles existent bien avant la promulgation de cette loi. Ces organisations peuvent prendre des appellations différentes en fonction de la région du pays, mais développent les mêmes pratiques et visent les mêmes objectifs. En effet, il identifie cinq types d'organisation d'économie sociale et solidaire qui se sont développées dans la paysannerie haïtienne. Il s'agit 1) des sociétés « de moitié » et les sociétés pour affermage ; 2) des grandes sociétés, les escouades et les sols ; 3) des coopératives, des conseils d'action communautaire et les groupes de crédit agricole ; 4) les syndicats, les groupements et les organisations paysannes ; 5) les organisations de développement et les mutuelles de solidarité. Il importe de préciser que certaines de ces structures organisationnelles ont disparu, d'autres cohabitent et fonctionnent en même temps dans le même endroit. Élie (2015, p.93), en ce sens, a précisé que :

« Une génération ne remplace pas les anciennes. Les « sociétés de moitié » et « les sociétés pour affermage des terres » ainsi que les grandes sociétés, ont disparu, tandis que les groupes placés entre les escouades et les grandes sociétés se font rares. Mais plusieurs types d'organisations fonctionnent en même temps, dans une même zone, et un paysan participe à plusieurs d'entre elles à la fois ».

Il faut aussi mentionner que certaines de ces organisations sont mises sur pied par les paysans eux-mêmes en vue de réunir leur force pour travailler leur terre et de récolter les denrées. Tout comme certaines d'autres sont l'initiative de l'église ou de l'État.

4.1. Les sociétés de moitié et les sociétés pour affermage de terres

Les « sociétés de moitié » et les « sociétés pour affermage de terres » constituent le premier type d'organisation d'économie sociale et solidaire mis en place dans la paysannerie haïtienne. En effet, après l'indépendance du pays, « les anciens esclaves ne voulaient pas travailler en ateliers sur des plantations avec de nouveaux propriétaires, cela rappelait trop l'esclavage » (Élie, 2015, p.87). Ainsi, ils ont mis en place des « sociétés de moitié » pour vendre leurs services aux anciens affranchis ou dignitaires ayant bénéficié des dons des gouvernements. Ils ne sont pas rémunérés, mais reçoivent la moitié des denrées qu'ils ont produites notamment le charbon de bois, le bois pour l'exportation, la mélasse etc. Une vingtaine d'années plus tard, les sociétés de moitié se sont transformées en sociétés pour affermage de terres. Les participants des sociétés pour affermage de terres « mettaient ensemble leurs moyens pour affermer des terres et les travailler collectivement » (Camille, 2021, p.31). En analysant les pratiques de vie dans le milieu rural haïtien, Barthelemy (1996, p.39) retient l'attention sur le fait que dès les premiers contacts avec cette population, on peut rapidement observer « *les éléments clés d'un système fondé sur une recherche active du relationnel et donc sur la reconnaissance de l'autre en tant qu'individu partenaire* ». Ces pratiques de vie peuvent être considérées comme la négation des valeurs correspondant au modèle de l'économie néolibérale. Elles sont en fait essentielles pour tout mode d'existence collective.

4.2. Les grandes sociétés, les escouades et les sols

Le deuxième type d'organisations d'économie sociale et solidaire est constitué des grandes sociétés, des escouades et des sols. Les objectifs poursuivis par les grandes sociétés et les escouades consistent « dans la réunion de la main-d'œuvre agricole, l'entraide, l'intégration communautaire, l'assistance sociale » (Élie, 2015). Les grandes sociétés regroupent les cultivateurs qui sont contre la politique de la grande propriété prônée par les groupes dominants et l'État. Pour fuir les contraintes imposées par ce dernier, ils se jettent dans les montagnes et les plaines non aménagées. Ainsi, « ils s'entraidaient, pour survivre dans des milieux dépourvus d'infrastructures en formant de grandes sociétés [...] » (Élie, 2015, p.88). Les sols de leur côté, peuvent être considérés comme un moyen de s'entraider mutuellement pour répondre à des besoins essentiels. Ils

combinent l'épargne et crédit et définissent un cadre réglementaire fixant le comportement et les limites de chacun des participants. Les sols ne concernent pas seulement de l'argent liquide mais tout objet de service courant. Par exemple, il existe des sols de ciment, c'est-à-dire lorsqu'un membre du groupe construit sa maison, ce dernier reçoit des autres un certain nombre de sacs de ciment.

4.3. Les coopératives, les Conseils d'action communautaire et les groupes de crédit agricole

Le troisième type d'organisation d'économie sociale et solidaire regroupe les coopératives, les conseils d'action communautaire et les groupes de crédit agricole. Le coopératisme a été introduit en Haïti en 1937 à travers la mise sur pied d'une coopérative de production agricole et de tissage artisanal. En 1939, la première loi sur les coopératives a été promulguée, laquelle prétend garantir la liberté d'association et le développement coopératif. Camille (2021), cadre de la Banque de la république d'Haïti, relate que le mouvement coopératif a pris naissance en Haïti dans les milieux populaires pour lutter contre l'exploitation et la spéculation. En revanche, Élie (2015) retient l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une initiative exogène qui ne prend pas en compte de la réalité du milieu rural haïtien. Il a fait remarquer que d'une part, ce sont les personnes disposant des moyens importants qui ont effectivement intégré les coopératives, d'autre part, les paysans avaient du mal à comprendre le mode d'organisation et de fonctionnement de celles-ci.

Élie (2010) souligne trois enjeux majeurs en lien avec les associations coopératives notamment les coopératives et les caisses populaires. Le premier enjeu réside dans le fait que les coopérateurs n'arrivent pas à « *articuler les coopératives avec les principales activités économiques de la zone* » p.28. Le deuxième enjeu est en lien au fait que dans le cadre des coopératives et des caisses populaires :

« On enregistre souvent des succès financiers, sans arriver à tirer des avantages sur le plan économique, pour les épargnants. Les coopérateurs entrent dans la coopératives par suivisme : ils y sont pour répondre à l'invitation d'un promoteur qui est souvent un prêtre ou un pasteur du culte réformé, mais ils n'arrivent pas à se l'approprier. Les

coopératives restent, pour eux, des organisations étrangères » (Élie, 2010, p.28).

Le troisième enjeu réside dans le fait que l'État s'intéresse davantage au contrôle des groupements de coopérateurs qu'à leur développement. Les dispositifs légaux mis en place ne sont en aucun cas favorables au développement coopératif. Ils visent davantage l'appropriation du mouvement en vue de garder l'intérêt des groupes dominants. Comme l'a fait remarquer Élie (2010, p.28) :

« L'État proclame la liberté d'association et se déclare en faveur du développement coopératif. Des exemptions fiscales sont accordées aux coopératives, pour leur faciliter l'acquisition d'équipements. Mais, quand on considère de près le cadre légal élaboré sur la matière, on découvre que l'État est surtout intéressé au contrôle des groupements de personnes que constituent les coopératives et s'intéresse peu à leur développement ».

En fait, Élie (2010) soutient l'idée que les associations coopératives n'arrivent pas à échapper à l'emprise structurelle et de l'église. De plus, elles ne s'inscrivent pas dans une démarche réflexive visant l'amélioration des conditions d'existence des coopérateurs en soutenant les principales activités économiques de la zone dans laquelle elles sont établies.

Quant à l'expérience des Conseils d'action communautaire (CAC), elle a commencé en 1948 mais a connu un déclin avec la chute du régime des Duvalier en 1986. À partir de cette expérience, sont constituées des structures connues sous l'appellation groupes « 4C », c'est-à-dire cerveau, cœur, corps et communauté. Dans la pratique, les coopératives et le CAC se rapprochent énormément. Sous l'initiative de l'État haïtien, est mis sur pied, le Bureau de crédit agricole offrant un crédit solidaire à des petits groupes de producteurs. Élie (2015) souligne que, dans les faits, ce crédit servait très peu à la production.

4.4. Les syndicats, les groupements et les organisations paysannes

Les syndicats, les groupements et les organisations paysannes constituent le quatrième type d'organisation d'économie sociale et solidaire du milieu rural haïtien. Ces structures organisationnelles sont apparues dans les années 70 puis se sont multipliées à travers le pays après la chute de la dictature des Duvalier en 1986 (Élie, 2015). En fait, les

syndicats des paysans se proposent de réunir les travailleurs dans le but de défendre leurs intérêts. Toutefois, soutient Élie (2015), ces syndicats n'ébranlent pas les rapports sociaux inégaux au sein du milieu rural mais renforcent les réseaux de clientélisme politique. Quant aux groupements et organisations paysannes, ils regroupent de petits groupes de paysans autour des activités de production, de transformation et stockage de produits. Ils s'engagent dans des réflexions sur la situation de la paysannerie au niveau local et au niveau national. Selon la CEPALC (2005, p.26) « Ils sont moins structurés que les premiers (Conseils d'action communautaire), plus politisés et mènent une lutte en faveur de la démocratie avec de nombreux glissements et accents souvent ultra-démocratiques ». Étant donné leur position en faveur d'un partage démocratique et équitable des richesses nationales, les groupements et les organisations paysannes faisaient l'objet de répressions dans plusieurs régions du pays. Ainsi, « le massacre de Jean-Rabel, en 1987, constitue une tentative pour refroidir l'ardeur des groupements du Nord-Ouest » (Camille, 2021, p.33). En dépit de ces actes d'intimidation, les paysans ne cessent de réunir leur force en vue de défendre leur intérêt.

4.5. Les organisations de développement et les mutuelles de solidarité

Les organisations de développement et les mutuelles de solidarité constituent le cinquième type d'organisation d'économie sociale et solidaire ayant émergé dans l'espace rural haïtien. Les organisations dites de développement sont apparues après la chute de la dictature duvaliériste en 1986. Elles élaborent des projets et cherchent des financements et appuis techniques auprès des instances gouvernementales, des Organisations non-gouvernementales (ONG) et des organismes multilatéraux. Compte tenu de la situation des zones, elles cherchent à apporter des réponses à des problèmes comme l'adduction d'eau potable, de construction de centres de santé ou d'écoles, l'appui à des centres de formation et de distribution d'intrants et d'outils agricoles.

En ce qui concerne les mutuelles de solidarité, elles commencent à se développer dans le pays à partir des années 90. Ce type d'organisation rassemble un ensemble de participants dans le but de faire la promotion de l'épargne, du crédit mutuel et de la solidarité au sein de la paysannerie haïtienne (Élie, 2015). Ces organisations d'économie sociale et solidaire fonctionnent avec une caisse d'épargne et une caisse de solidarité. Elles se

structurent autour des promesses d'égalité, de démocratie, d'équité et de participation. Rosner Jean-Baptiste, représentant du mouvement « *Tèt kole ti peyizan ayisyen* » dans le cadre de colloques réalisés sur l'économie sociale et solidaire en Haïti, souligne que l'un des aspects les plus intéressants de l'ESS réside dans le fait qu'elle se fonde sur les valeurs de cohésion et d'équité sociale et que, contrairement aux institutions qui se lancent dans la logique de la concurrence égoïste et effrénée, « *les bénéfices réalisés doivent retourner aux membres* » (Élie, 2010, p.22). La réalisation de ces colloques visait d'une part, à promouvoir les échanges d'expériences entre les différentes structures d'économie sociale et solidaire et, d'autre part, jeter les bases « *pour la construction d'un grand secteur d'économie sociale et solidaire, au pays* » (Élie, 2010, p. 25). Qu'en est-il du rapport entre ces ONG internationales et les acteurs locaux d'économie sociale et solidaire ?

Avant de répondre à cette question, il est important d'attirer l'attention sur le fait que toutes ces organisations d'économie sociale et solidaire ont évolué ou évoluent dans le cadre d'une structure agraire qui tente toujours de leur donner forme c'est-à-dire, parfois les crée ou les modifie, voire les récupère et même endette la population paysanne pour garder son essence et « *maintenir les avantages divers des groupes dominants* » (Élie, 2015, p.84). Du reste, le succès de ces structures organisationnelles notamment les mutuelles de solidarité dépend de la capacité des participants à briser les obstacles posés par l'influence des différents acteurs composant la structure agraire notamment les banques, les élites financières et industrielles voire les grands propriétaires terriens et agricoles.

En ce qui a trait à la relation des acteurs locaux d'économie sociale et solidaire en milieu rural et les organisations non-gouvernementales internationales, elle se caractérise d'une manière générale, par un choc entre des modèles opératoires très différents. Ainsi, les données d'étude montrent qu'« *une absence de vision partagée de l'action publique de développement en raison de la stratégie de simulation ou de résistance des acteurs de d'économie sociale et solidaire en milieu rural, majoritairement paysans, en conflit latent avec les ONG internationales qui les transforment en sujets d'expériences au nom des commandes publiques internationales* » (Victor, 2021). Les paysans se sentent exclus

au sens qu'ils sont considérés comme des observateurs passifs qui ne peuvent rien apporter en termes de contribution par rapport au modèle de développement imposé par les organisations non-gouvernementales internationales.

En fait, l'imposition des modèles exogènes par les organisations non-gouvernementales internationales dans le milieu paysan tend à réduire la solidarité endogène et, du coup, affaiblit l'esprit d'entraide mutuelle qui, d'ailleurs, constitue la toile de fond historique de la société haïtienne en général et de la société paysanne en particulier. Toutefois, il importe de retenir l'attention sur le fait qu'en dépit de cette réalité, des organisations, porteuses d'économie sociale et solidaire, comptent fortement sur le soutien de certaines organisations internationales que ce soit du point de vue technique ou financier. Ainsi, l'organisation internationale Vision Mondiale offre son support à des organisations de base dans divers domaines notamment la transformation des fruits dans plusieurs départements et régions du pays. Aussi, l'organisation internationale Action Aid a initié plusieurs activités visant à regrouper les organisations haïtiennes porteuses d'économie sociale et solidaire (Élie, 2010). L'objectif de cette initiative consiste à offrir aux OESS la possibilité de partager leurs expériences.

Compte tenu de cette réalité, des observations empiriques s'avèrent nécessaires en vue de mettre en lumière la contribution des expériences collectives dans le milieu rural haïtien. Aussi, le recours aux sources permet de comprendre comment les populations rurales organisent leurs actions dans la cadre de la poursuite de leurs objectifs.

CHAPITRE V : MITALIB : LE CRÉDIT MUTUEL AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PAYSANS

L'accès au crédit constitue l'une des préoccupations majeures de la population paysanne de Petite Rivière de Nippes. Pour soutenir ses activités liées notamment à l'agriculture et à l'élevage, cette dernière a souvent recouru aux institutions bancaires pour faire une demande de crédit. D'une manière générale, celle-ci est refusée par le simple fait que les paysans sont dans l'incapacité à répondre aux exigences des institutions financières et que ces dernières manifestent très peu d'intérêt pour les investissements dans le domaine agricole. Ainsi, les paysans n'ont-ils d'autres choix que de recourir à des particuliers afin de trouver des prêts pour financer leur production agricole et leurs activités de commerce. Dans le cadre de ce chapitre, nous allons mettre en lumière l'apport de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être au sein de la paysannerie de Petite Rivière de Nippes en termes de contribution à l'accessibilité financière et de crédit mutuel. Dans un premier temps, nous allons montrer comment l'accès au crédit mutuel présente-il des avantages intéressants pour les participants de la MITALIB d'une part, et son impact sur leur endettement d'autre part. Dans un second temps, nous allons mettre l'accent sur le fait que la solidarité constitue un vecteur important de changement en termes de conditions socioéconomiques.

5.1. L'accessibilité financière par le crédit mutuel et lien de complémentarité

Cette section est consacrée à montrer comment l'accessibilité financière grâce au crédit mutuel permet aux paysannes et paysans des sections rurales de Petite Rivière de Nippes de créer des activités génératrices de revenus d'une part et de financer leurs activités liées à l'agriculture et à l'élevage d'autre part. Au cours des entrevues, les avantages en lien aux crédits mutuels sont fréquemment évoqués par les participants.es. En effet, les données de terrain laissent croire que l'accessibilité financière par le crédit mutuel facilite l'insertion économique de la population paysanne ; elle permet à cette dernière de prendre des initiatives économiques intéressantes et de lutter contre son endettement. Les témoignages de Feray (janvier, 2023), cultivateur et membre du Comité de gestion de la MITALIB depuis deux ans, traduisent que ses expériences dans la mutuelle lui

permettent de progresser sur le plan socioéconomique en mettant en place des activités lui permettant de générer des revenus. Il explique :

« Ben...La MITALIB est un outil qui est très utile dans notre communauté. Elle nous montre comment nous pouvons créer des commerces qui peuvent nous rapporter de l'argent et nous donnent des prêts pour faire avancer nos commerces. Elle nous montre aussi, comment économiser de l'argent pour renforcer nos commerces ».

Les propos de ce participant laissent comprendre que l'accessibilité financière grâce au crédit mutuel constitue un moyen efficace pouvant agir sur les conditions de vie des populations rurales. Ce qui fait qu'on a raison de croire que, l'octroi de crédit dans le cadre de la mutuelle ne s'inscrirait pas dans une démarche visant la maximisation de profits mais le bien-être de tous les participants.

Soulignons d'emblée que, mise à part la démocratisation du crédit, l'esprit coopératif et mutualiste caractérisant les relations entre les acteurs constituent un facteur déterminant dans le cadre des choix collectifs. En revanche, lorsque l'entreprise financière est motivée exclusivement par la recherche du profit et que le jeu de la compétition prend le dessus sur la coopération, le bien-être collectif est relégué au second plan. Au sein de la paysannerie rivanipnoise, il est reconnu qu'il s'agisse des entreprises financières ou des usuriers, que tous sont motivés par cette quête de profit mettant toujours hors-jeu les paysans et les paysannes. En fait, face à cette problématique, les participants à la mutuelle s'organisent autour d'un projet commun, lequel met en avant les relations de dépendance mutuelle et de solidarité. Freda (janvier 2023) adhérente expérimentée explique :

Ben...Je suis l'une parmi les personnes qui ont fondé cette mutuelle et je suis toujours parmi les membres de la Mutuelle jusqu'à nos jours. Euh... Nous sommes capables de dire que la Mutuelle nous donne beaucoup de supports dans la communauté. Euh...Avant l'arrivée de la Mutuelle dans la communauté euh... j'étais obligée d'aller à la banque pour demander des prêts pour faire avancer mon commerce. Mais, leur taux d'intérêt n'est pas dans notre avantage. Ces personnes-là cherchent seulement à faire de gros bénéfices. Elles voient seulement leurs propres intérêts. Mais, la Mutuelle me donne beaucoup d'avantages. Parce qu'elle veut que tout le monde avance ensemble,

dans l'idée de changer la façon que nous vivons. Euh...Nous épargnons et nous contribuons dans la caisse de solidarité qui est là pour aider les personnes qui sont plus dans le besoin.

Les témoignages de Freda (janvier, 2023) mettent l'accent sur le fait que les institutions bancaires s'intéressent davantage aux activités pouvant leur rapporter des profits importants au détriment du secteur agricole et de l'élevage. Ces témoignages rejoignent les conclusions d'une étude publiée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2005, y est souligné que le plus fort pourcentage de l'encours du secteur bancaire haïtien soit 36,2% est alloué aux activités liées à l'importation contre 0,2% à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Cette réticence des institutions financières à investir dans le secteur de l'agriculture serait en lien au fait que ce dernier est exposé aux catastrophes naturelles notamment les cyclones et la sécheresse. En 2016, l'ouragan Mathieu a causé des dégâts quasiment irréparables dans ce domaine alors que la sécheresse est toujours au rendez-vous.

En fait, si les institutions financières notamment les banques sont animées par une quête de profits, les participants à la MITALIB, de leur côté, croient que seuls les choix collectifs peuvent les aider à se tenir debout. Ainsi, Freda explique que les avantages de la mutuelle résident dans le fait qu'elle privilégie l'esprit d'association et non les calculs individuels égoïstes.

Il convient de retenir l'attention sur le fait que, l'un des traits qui caractérise les paysans c'est qu'ils sont constamment endettés. L'insolvabilité des paysannes et des paysans vient du fait que les emprunteurs imposent des exigences bien trop exorbitantes, les intérêts s'accumulent au point qu'ils deviennent supérieurs au capital emprunté. En fait, Lenglensou (février 2023), technicien agricole vivant dans les campagnes de Petite Rivière de Nippes et adhérent à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis 2018, croit que les initiatives collectives solidaires constituent une stratégie efficace permettant de lutter contre l'endettement des populations paysannes ainsi que leur exclusion économique et sociale. En décrivant ses expériences au sein de la MITALIB, il affirme :

Ben...Pour commencer, je suis capable de dire que MITALIB c'est Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être. Ben... La MITALIB c'est une mutuelle que nous mettons sur pied euh...je suis capable de dire euh... pour répondre à certain besoin. C'est une mutuelle qui nous permet de dire non à l'exclusion économique et sociale dont nous sommes victimes depuis après l'indépendance du pays puis jusqu'au moment où nous parlons. Elle nous permet euh...elle nous permet de faire une bataille contre l'endettement. Parce qu'avant notre adhésion à la MITALIB lorsque nous avons une urgence, l'option la plus fiable et rapide était d'aller chez une personne quelconque pour prendre un ponya. Mais dans ce cas, le taux d'intérêt est souvent supérieur à 100% [...]. Dans ce cas, nous l'appelons poignard. Euh...Je peux dire que la MITALIB m'aide à devenir moins dépendant [...].

En fait, l'accessibilité au crédit mutuel contribue à l'amélioration des conditions financières des participants. En effet, Lenglensou (février, 2023) explique qu'au début de son intégration à la MITALIB, il a pu cotiser le minimum de l'intervalle de cotisation alors que dans deux ans il a cotisé plus que le maximum. Voici son témoignage :

Euh...Oui. Elle (sa capacité financière) augmente parce que lorsque j'étais à peine entré dans la Mutuelle, j'étais capable de cotiser 50 gourdes à ce moment-là. Ben...Maintenant dans la deuxième année je deviens capable de cotiser le plus gros argent qui est autorisé. Jusqu'à la troisième année par la grâce de Dieu, je suis capable de dire euh...j'ai cotisé plus que le barème qu'on a autorisé. Par exemple, maintenant on peut cotiser plus petit deux cents gourdes puis plus gros deux mille gourdes alors que parfois je cotise 5 mille gourdes. Euh... Bien... Je suis capable de dire c'est grâce à la Mutuelle que je fais ça.

De son côté, Bosou (février, 2023) cultivateur, éleveur et adhérent à la MITALIB depuis 3 ans, met en avant son incapacité à répondre aux conditions imposées par les usuriers ainsi que les critères définis par les institutions bancaires pour octroyer les crédits. Il croit que l'accessibilité financière par le crédit mutuel l'exempte du piège de l'endettement des usuriers et des entreprises financières. Il explique :

[...] Avec la Mutuelle il devient plus facile pour moi pour trouver un prêt. Euh...Avant cette mutuelle c'était le « ponya », j'avais l'habitude d'aller faire un prêt chez un habitant, mais cet habitant-là pose les

conditions à respecter pour bénéficier le prêt. La personne précise d'abord l'intérêt euh... pour payer sur le prêt euh.... Ensuite, il y a les banques et les coopératives d'épargne et de crédit. Mais, je ne peux pas répondre aux conditions que les banques posent pour bénéficier les prêts. Les banques nous prennent dans des pièges avec leur taux d'intérêt. Mais avec la Mutuelle les choses deviennent plus faciles dans la Mutuelle pour moi. Donc avant cette mutuelle dans la commune de Petite rivière de Nippes les choses étaient plus compliquées pour nous.

Les explications de Bosou permettent de comprendre aussi que les institutions bancaires ne sont pas les seules à chercher à maximiser leurs profits au détriment des populations rurales. Étant donné que ces dernières ne sont pas en mesure de répondre aux exigences des institutions financières, elles n'ont d'autre option que de recourir à des particuliers ou des coopératives d'épargne et de crédit pour prêter de l'argent à des taux usuraires. Or, les observations d'Élie (2005) indiquent que les pratiques des prêts usuraires existent encore dans l'environnement des coopératives d'épargne et de crédit et qu'une bonne partie de ces organisations qui se proclament des organisations d'économie sociale et solidaire donnent en fait des terres à leurs membres pour travailler selon la logique de « de moitié ».

En fait, le recours aux usuriers n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement global des paysans. Ces derniers considèrent leurs exigences pour octroyer les prêts comme un coup de poignard dans leur dos. En ce sens, ils croient que le développement du crédit mutuel s'inscrit dans une démarche plus inclusive, solidaire et participative. Car, avec la pratique du *ponya*, les paysans sont pris dans un cercle vicieux au sens qu'ils sont dans l'impossibilité de respecter l'échéance des remboursements. Ce qui fait que, souvent, ils font des prêts pour rembourser d'autres prêts. En fait, cette pratique tend à renforcer les inégalités dans le milieu rural et, du coup, appauvrit davantage les paysans.

L'enquête de terrain montre que les participants à la MITALIB ont la conviction que la situation dans laquelle ils évoluent demande qu'ils se mettent ensemble dans le but de s'engager dans des actions collectives. Ils croient que la réunion de leur force constitue une stratégie nécessaire afin d'améliorer leur conditions de vie. Legba (janvier, 2023), membre du comité de gestion de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être

depuis tantôt cinq ans et enseignant au niveau secondaire dans la commune de Petite Rivière de Nippes explique que :

Ben...Plusieurs raisons sont capables de justifier l'importance de faire partie de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être. Je dis euh...Dans les zones en dehors euh...la population en dehors est livrée à elle-même sans aucun service de santé, d'éducation, de l'électricité, aller voir pour crédit. Parfois les paysans sont obligés d'aller ben... chez un particulier pour prendre un « ponya » pour acheter des outils et des semences avec des taux d'intérêt avoisinant 50 à 60 %. À cause de ça nous avons toujours des dettes à payer. Les banques de leur bord ne sont pas intéressées au secteur paysan parce qu'il ne leur permet pas de faire de bénéfices importants. En plus nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble des critères que les banques mettent en place pour trouver les prêts. Dans ce cas nous avons décidé de venir avec la Mutuelle pour donner une réponse aux banques et les habitants qui prêtent de l'argent [...].

Il importe de retenir l'attention sur le fait que, les critères évoqués par les usagers pour allouer les « ponyas » ont pour objectif de permettre à ces derniers de tirer le maximum de profits possibles. Ce faisant, les cumuls d'intérêts font en sorte que les paysans sont constamment endettés. Pour renverser cette tendance, les participants à la MITALIB croient important de se mettre ensemble en vue de pouvoir tourner le dos à ces pratiques égoïstes. Azakamede (janvier, 2023), cultivateur et membre de la Commission de gestion de la MITALIB, soutient :

[...] Moi-même euh... je dis la Mutuelle est très utile pour nous les paysans. Avant la Mutuelle lorsque nous avons notre argent nous allons le déposer dans la banque alors que les banques ne veulent pas nous prêter de l'argent. Mais avec la Mutuelle c'est différent euh...c'est différent. Il n'y a plus de « ponya ». Euh... Nous trouvons des prêts pour travailler nos terres sans grande difficulté. Nous épargnons le peu que nous avons puis nous faisons des prêts pour travailler nos jardins dans grandes difficultés. Quand nous faisons un prêt, nous faisons travailler cet argent puis nous remboursons cet argent. Franchement ! La Mutuelle nous permet de souffler un souffle. Ben ...je peux dire que depuis que la mutuelle vient ici, nous ne mettons plus les pieds à la banque parce qu'elle n'est pas dans notre avantage.

Les propos d'Azakamede (janvier, 2023) nous montrent que la conscience des participants à la MITALIB du fait qu'ils sont interdépendants les incite à définir des stratégies solidaires en vue de lutter contre leur exploitation et leur endettement. Ils permettent aussi de comprendre que les initiatives solidaires renforcent les liens entre les participants et favorisent le vivre ensemble. D'un autre côté, les témoignages d'Azakamede laissent croire que le crédit mutuel traduit l'interdépendance des participants compte tenu du sens que ces derniers attribuent à l'acte de cotisation. Ainsi, Barthelemy (1996) semble avoir raison en évoquant que, s'il y a une chose qui caractérise le rapport entre les paysans c'est la réciprocité. Dans le cadre de la mutuelle de solidarité, le crédit mutuel et les cotisations sont considérés comme des rapports de complémentarité entre les participants.

Dans le même ordre d'idées, Feray (janvier 2023), membre du Comité de gestion de la Mutuelle, nous confie que l'initiative de la MITALIB ne s'inscrit pas seulement dans une logique lucrative mais aussi dans le but de consolider les liens entre les participants. En épargnant son argent dans la Mutuelle, le participant pense au fait que les autres participants en auront besoin pour faire avancer leurs activités et leurs projets. Cet acte se fonderait en effet, sur la reconnaissance des autres participants. Il relate :

Ben...euh... Je suis capable de dire la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être n'est pas seulement quelque chose qui permet de faire de l'argent. Euh...La Mutuelle nous montre comment nous pouvons améliorer nos relations entre nous-mêmes puis faire une communauté. C'est ça. Par exemple, une personne qui prend son argent et le met dans la MITALIB c'est parce cette personne pense à nous autres personnes, oui elle pense avec nous et elle veut qu'un jour, nous aussi nous pouvons avoir notre propre argent. Euh...Je peux dire qu'une personne comme ça, elle a de l'amour pour nous tous et nous autres, nous devons avoir de l'amour pour elle aussi.

Ce témoignage met en lumière les représentations associées à l'acte de cotisation au sein de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être. En effet, en cotisant leur argent dans la MITALIB, les participants agissent dans un souci de complémentarité, du coup, contredisent les « mécanismes du capital et de l'accumulation » (Barthelemy, 1996, p.124). Lorsqu'un participant épargne son argent, celui-ci est automatiquement

disponible pour quiconque du groupe désirant faire une demande de crédit. Après avoir bénéficié du crédit, le participant croit nécessaire d'épargner les bénéfices tirés de ses investissements dans l'idée de permettre aux autres membres du groupe de pouvoir bénéficier eux aussi de crédits. Ainsi, pouvons-nous défendre l'idée que les relations entre les participants s'édifient sur une logique de réciprocité, laquelle permettent à ces derniers de s'entraider mutuellement. En effet, l'entraide mutuelle constitue une sorte d'engagement des uns envers les autres ; elle est la négation des valeurs fondées sur la compétition comme comportement économique (Ould Ahmed, 2010). Elle met en avant les pratiques fondées sur l'échange, la coopération et le partage.

De l'autre, les propos de Feray (janvier, 2023) permettent de comprendre que l'acte de cotisation s'inscrit dans une démarche solidaire traduisant une certaine reconnaissance de l'existence des autres participants à la MITALIB. Ainsi, cette solidarité peut être considérée comme étant un « [...] *devoir moral résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale existant au sein d'un groupe, incitant les personnes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer* » (Jauzelon, 2007, p. 275). En fait, étant donné que les participants ont conscience de leur interdépendance au sein de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être et dans la communauté rivanippoise en générale, cette dernière les pousse à s'entraider les uns les autres et à prioriser l'assistance réciproque et la coopération. D'un autre côté, le sens attribué à l'acte de cotisation, rejoint en quelque sorte la position de Barthelemy (1996) qui, dans son analyse sur les pratiques de vie des populations paysannes haïtiennes, affirme que celles-ci à travers leurs actions rendent toujours compte de l'existence de l'autre. En effet, lorsqu'un participant épargne son argent dans la mutuelle, son acte est interprété comme un geste de solidarité et de bienveillance à l'égard des autres participants au sens qu'il leur accorde la possibilité de prêter cet argent pour soutenir leurs propres activités. Ainsi, les cotisations de chacun des participants à la MITALIB permettent-elles de constituer un fonds commun grâce auquel des crédits sont octroyés à ceux et celles qui en ont besoin pour accroître leur production liée à l'agriculture, l'élevage et pour satisfaire d'autres besoins essentiels de leur existence.

5.2. Motifs de la participation des paysans.nes à la MITALIB

Dans cette section, il est question des principaux facteurs expliquant les motivations des membres à faire partie de la MITALIB. Ainsi, l'enquête de terrain montre les raisons qui sont à l'origine de la décision des participants à adhérer à la Mutuelle. Premièrement, elles résultent d'une prise de conscience de la complexité de certains problèmes auxquels font face les populations paysannes dans leur quotidien au sein de leur communauté. En ce sens, l'initiative de se mettre ensemble sous l'égide de la MITALIB s'inscrit dans une démarche visant d'une part, à apporter des réponses à certains problèmes auxquels fait face la paysannerie et de combler des vides dans la communauté d'une part. Aussi, elle vise à anticiper une éventuelle aggravation des conditions au sein de la communauté rivanippoise. En effet, Atibon (février, 2023) juriste de formation, éleveur et militant des droits des paysans, est membre du Comité de gestion de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis sa création en 2017. Sa décision de participer à la MITALIB est liée au fait que ses expériences dans la paysannerie de Petite Rivière de Nippes lui permettent de prendre conscience du fait que toute la communauté confronte aux mêmes problèmes notamment le manque de financement pour les activités agricoles et l'endettement entraîné par les intérêts exorbitants versés sur les prêts usuraires. Voici un extrait de son témoignage :

Euh...Je décide de faire partie de la Mutuelle parce que nous constatons que nous qui vivons dans cette communauté, nous avons les mêmes problèmes. Nous croyons que si nous ne mettons pas ensemble nos forces, demain serait trop tard. Par exemple, avant la mise en place de la MITALIB, lorsqu'un paysan avait besoin d'un prêt pour répondre à un besoin quelconque, il était obligé d'aller chez une personne quelconque pour faire un prêt puisqu'il ne peut pas répondre aux critères imposés par les banques, et les coopératives. Ce prêt c'est comme un coup de poignard dans notre dos puisque les intérêts exigés par cette personne sont d'une manière générale supérieurs à la somme empruntée. Ben...Après plusieurs séances de formation, nous avons bien compris que la mutuelle de solidarité est une bonne chose, puis nous avons décidé de nous mettre ensemble pour faire face à ces problèmes. Donc, c'est comme ça je décide de faire partie de la MITALIB.

En fait, la conscience de la complexité des problèmes au sein de la communauté paysanne pousse les participants à entreprendre des initiatives collectives solidaires en vue de trouver des solutions. En effet, étant donné que les paysans ne peuvent pas répondre aux critères imposés par les banques pour bénéficier des crédits, et que les intérêts sur les prêts usuraires sont trop élevés et même exagérés, ils ont mis en place leur propre stratégie pour qu'ils puissent avoir accès à certains services notamment le crédit mutuel. Ainsi, ils opèrent une transition entre une situation dans laquelle ils agissent de manière indépendante à une situation dans laquelle ils mettent en valeurs des stratégies concertées et organisées leur permettant d'attendre des objectifs communs ou de diminuer leurs maux communs (Ostrom, 2010). La Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être consiste en un choix collectif par lequel les participants développent des rapports de dépendance mutuelle.

Il est important de préciser que, selon les témoignages d'Atibon, les banques ne sont pas les seules à être motivées par la maximisation du profit, la grande majorité des coopératives sont elles aussi motivées par le souci d'accumulation et du profit. Ce témoignage va dans le sens contraire par rapport à l'affirmation de Camille (2001), laissant croire que les coopératives ont vu le jour dans les milieux populaires haïtiens en vue de combattre l'exploitation et la spéculation. Pour Camille, les coopératives d'épargne et de crédit s'inscrivent dans une démarche plus inclusive, laquelle peut favoriser des milieux populaires en Haïti. Il convient toutefois de signaler qu'étant donné les exigences comptables et financières des coopératives d'épargne et de crédit, celles-ci ne font qu'accroître les inégalités et contribuent au cantonnement des gens à certaines « activités individuelles à peine rentables sur le court terme, ce qui met en cause leur principe d'utilité sociale » (Élie, 2010 in Victor, 2021). Il faut aussi souligner un autre aspect important en lien avec la participation des sociétaires dans les prises de décision au sein des coopératives d'épargne et crédit. En fait, étant donné que ces derniers, les paysans particulièrement ne disposent pas des prérequis nécessaires pour comprendre le mode d'organisation de ces entreprises financières, elles fonctionnent dans une opacité la plus totale. En outre, bien qu'elles soient nées au sein des milieux populaires, elles n'arrivent pas à rencontrer les résultats escomptés par les paysans, peut-être parce

qu'elles sont une initiative exogène faisant fi de la réalité du monde rural haïtien (Élie, 2005).

Deuxièmement, l'absence des services publics dans la paysannerie est évoquée comme l'un des facteurs justifiant la participation des membres à la MITALIB. Cette non-présence de l'État amène les gens à chercher des alternatives afin de combler certains manquements. Ainsi, les participants à la MITALIB ont-ils la conviction que seules les initiatives solidaires et inclusives peuvent les aider à améliorer la situation socio-économique précaire à laquelle ils font face. Ils croient que ces initiatives doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision globale capable d'influencer les conditions de vie des populations rurales. Badagri (janvier 2023), a intégré la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être en 2018. Il participe activement dans les activités associatives au sein de la paysannerie rivanipnoise. À propos de sa décision de s'intégrer dans la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, il affirme :

Euh...Ben...Il est important de faire partie de la Mutuelle surtout lorsqu'on est dans une société comme la société dans laquelle nous vivons où l'État ne se soucie pas des citoyens et que l'État ne leur apporte aucun soutien. Dans un cas comme ça les citoyens n'ont pas d'autres choix que de se regrouper afin de remédier à cette situation. Pour toutes ces raisons il est important de faire partie de la Mutuelle puis l'Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes. Pour bien comprendre l'importance de la Mutuelle, il faut la considérer pendant que tu regardes d'autres initiatives prises au sein de l'organisation. Donc, euh...Par exemple, il y a une commission qui s'appelle Commission des affaires paysannes qui s'occupe de tout ce qui a rapport au secteur paysan elle produit des réflexions afin de proposer des solutions concernant notamment les problèmes liés à l'agriculture, l'élevage, la santé des animaux et tout qui peut être considéré comme une menace pour les différentes espèces. Ce qui fait, je pourrais dire euh... La MITALIB pose le problème de notre existence dans la communauté en réfléchissant en même temps sur la façon que nous pouvons améliorer la façon que nous vivons et sur l'existence des autres espèces aussi. Alors, nous commençons comme ça mais notre objectif c'est faire comprendre que la vie peut être organisée une autre manière dans cette communauté. Et grâce à l'aide de notre bon Dieu, nous allons arriver quand même.

Par ces affirmations, Badagri (janvier, 2023) met l'accent sur le fait que face à l'absence des services de l'État au sein de la paysannerie, la solidarité entre les acteurs devient de plus en plus indispensable. La recherche de solution doit passer par des initiatives collectives solidaires et d'engagement réciproque. En raison de la désertion de l'État, les paysans n'ont d'autre choix que de promouvoir la solidarité et l'entraide mutuelle. En s'organisant, les gens peuvent poser et réfléchir sur les problèmes liés à leur condition de vie et essayent de trouver des solutions appropriées. À ce sujet, Bosou (février, 2023), cultivateur et éleveur et adhérent expérimenté à la Mutuelle avoue que :

Euh ! Je peux dire que je choisis de faire partie de la Mutuelle, après avoir suivi une série de formation sur ce qu'est la mutuelle de solidarité, sur la façon que la mutuelle fonctionne, sur les avantages de la mutuelle et sur la façon de faire de la solidarité entre nous-mêmes. Après cette série de formations, j'arrive à comprendre que l'entraide est la seule option qui peut nous aider à sortir dans ce trou profond dans lequel nous nous sommes trouvés. Euh ... Je peux me permettre de dire que l'État ne sait pas si nous sommes là. Nous ne bénéficions d'aucun service de l'État. Donc, euh ... Ce qui fait que nous n'avons d'autre choix. C'est ensemble que nous devons nous mettre ensemble pour nous renforcer davantage.

Le témoignage de Bosou met l'accent sur l'importance de l'entraide mutuelle dans un contexte où l'effacement de l'État est clairement constaté. En effet, au sein de la paysannerie de Petite Rivière de Nippes, les services publics sont inexistant mis à part de quelques écoles publiques. Il n'existe aucun centre de santé, aucun service de police pour une population de 26,434 habitants (IHSI, 2015). Dans ce contexte, les initiatives collectives solidaires s'avèrent nécessaires pour répondre à certains services dans cet « *espace social vide* » (Badie, 1992), déserté par l'État.

La désertion de l'État par rapport à la paysannerie de Petite Rivière de Nippes pousse les paysans à trouver des alternatives pour donner du sens à leur vie dans cet espace. En effet, la mise en place de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être leur permet d'aborder le problème de l'endettement et du crédit. Ils s'engagent mutuellement à poursuivre un objectif commun, à savoir l'accessibilité financière par le crédit mutuel. Cet appel à l'engagement des acteurs locaux a déjà été lancé par Dorvilier (2008) dans la

conclusion de son étude sur la gouvernance associative au sein du milieu rural haïtien. Étant donné l'effacement de l'État dans la paysannerie haïtienne, il croit que le processus de changement économique souhaité n'est possible que par l'engagement direct des acteurs de la société civile locale.

La redistribution équitable des gains réalisés dans le cadre de la Mutuelle est l'un des facteurs qui stimule les gens à y prendre part. La répartition des bénéfices entre les différents participants renforce le sentiment d'appartenance de ces derniers vis-à-vis de la Mutuelle. En fait, dans le cadre de la MITALIB, les bénéfices réalisés sont répartis ou réinvestis notamment dans l'achat de terrains agricoles ou autres projets identifiés par l'ensemble des membres.

Étant donné que les institutions financières notamment les banques commerciales et les coopératives d'épargne et de crédit établissent des conditions pour allouer des crédits auxquelles les paysans ne sont pas en mesure de répondre, ces derniers prennent l'initiative d'entreprendre des actions collectives en vue de trouver une alternative. Face à la motivation des entreprises financières à maximiser leurs profits, ils jugent pertinent d'organiser leur action autour d'un projet collectif. Agwe (janvier, 2023), adhérent à la MITALIB, explique :

Moi-même particulièrement je choisis de faire partie de la MITALIB euh...ben... c'est juste pour me sentir à l'aise parfois parce que j'ai l'habitude de faire des prêts à la banque surtout BNC (Banque nationale de crédit), puis il y a une autre institution qui s'appelle crédit prof, euh....ben...je vois que le taux avec lequel elles m'accordent les prêts, elles coupent euh...mon cou. Ben ! Je choisis d'entrer dans la MITALIB parce que je vois qu'elle est une autre chose, elle est l'affaire du peuple puis avec le taux qu'elle prête l'argent c'est différent.

Il ajoute :

[...] Euh...ben... C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis entré là-dans. Par exemple les bénéfices de la Mutuelle ils sont gérés en fonction de la quantité des membres parce que moi-même si je dirais que c'est moi-même le responsable de la MITALIB, je n'ai même une gourde qui va venir me joindre en plus, c'est ça euh...nous calculons les bénéfices en fonction de chaque participant, chaque bénéfice que

nous faisons nous le partageons à chaque personne puis de façon équitable, il n'y a pas de préjugé, il n'y a pas de favoritisme. Les bénéfiques que nous faisons c'est encore pour nous-même oui euh... par exemple lorsque je prête cinquante gourdes puis je donne dix gourdes comme intérêt c'est comme si je mets dix gourdes quelque part parce que ces dix retourneront dans mes poches. C'est ça qui fait la différence entre la Mutuelle et les banques et puis les coopératives d'épargne et de crédit parce que lorsque je donne l'intérêt je ne sais pas où il va alors que ben... quand je donne l'intérêt dans la MITALIB quand je donne l'intérêt il retourne dans ma poche. Parfois aussi nous investissons les bénéfiques dans des projets que nous jugeons bon pour nous.

Il importe de souligner que la question du réinvestissement des bénéfiques dans des projets communs est peu évoquée au cours des entrevues. La majorité des répondants mettent l'accent sur la redistribution des gains, laquelle permettrait à chaque participant de se cantonner dans ses propres activités personnelles. Élie (2010) a fait les mêmes observations en ce qui a trait aux coopératives d'épargne et de crédit. Il pense que ces dernières ont failli à leur mission sociale et contribuent à accélérer les inégalités en incitant les gens à entreprendre des activités de manière individuelle et même isolée.

5.3. Solidarité organisée, redistribution et engagement réciproque

Dans cette section, il s'agit de montrer que la « similitude des conditions d'existence⁶ » des participants à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être constitue un facteur déterminant par rapport à leur décision de mettre en place des initiatives collectives solidaires au sein de leur communauté. De l'autre, il est question de montrer que la répartition des gains réalisés dans la mutuelle procure aux participants un sentiment de confiance et d'appartenance. En fait, la prise de conscience des problèmes communs incite les paysans à adopter des mesures leur permettant de trouver des solutions communes. Les témoignages d'Atibon (février, 2023) montrent que sa participation à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être vient d'un constat concernant la dégradation des conditions de vie de la population paysanne à laquelle il appartient. Il relate que :

⁶ Barthelemy G. (1996). Dans la splendeur d'un après-midi d'histoire, Port-au-Prince, Henri Deschamps.

« Ben... Moi-même je décide de faire partie de la MITALIB parce que je constate que nous, qui vivons dans cette communauté, nous sommes en train de confronter à un ensemble de problèmes. Nous croyons que si nous ne réunissons pas nos forces, demain serait trop tard ».

En ce sens, son constat ne concerne pas seulement sa condition de vie personnelle mais aussi celle de sa communauté en général. Étant donné que les problèmes touchent la communauté paysanne dans sa globalité, il croit que les solutions doivent être collectives et solidaires.

Il importe de retenir l'attention sur le fait que la redistribution des bénéfices réalisés dans le cadre de la MITALIB renforce la confiance et les liens entre les différents participants. Ces derniers ont le sentiment qu'ils sont à l'abri de l'exploitation et de la spéculation. De ce fait, ils s'engagent à s'unir autour de la MITALIB en tant que projet commun en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Ils ont la conviction que la spécificité de la mutuelle de solidarité réside dans le fait qu'elle s'engage à promouvoir l'entraide, l'engagement réciproque, le progrès collectif et surtout la redistribution des gains. Azakamede (janvier, 2023), cultivateur et participant expérimenté est membre du Comité de gestion de la MITALIB. Pour lui, l'entraide mutuelle constitue une condition nécessaire pour l'établissement d'une communauté basée sur le vivre ensemble. Il soutient que :

Moi-même je suis capable de dire euh... je suis capable de dire que la Mutuelle présente plusieurs avantages. La Mutuelle n'est pas là pour enrichir un petit groupe de personnes. L'objectif de la Mutuelle c'est d'aider ceux et celles qui sont les plus défavorisés afin d'avancer ensemble. Euh... Et puis, lorsque nous faisons un prêt, nous remboursons cet argent en payant des intérêts. Mais contrairement aux banques commerciales ces bénéfices retournent dans nos portefeuilles. Les bénéfices retournent, les bénéfices ne vont pas dans les poches d'une personne ou d'un petit groupe de personnes. Euh...la Mutuelle chasse la paresse, euh...elle renforce le vivre ensemble [...].

Bosou (février, 2023) adhérent expérimenté de la MITALIB, met en avant le caractère correctif des pénalités sur les prêts. Les pénalités sont là pour prévenir les comportements pouvant causer de préjudices au bon fonctionnement de la mutuelle. Car, la redistribution des gains traduit la volonté des adhérents de prioriser la coopération et l'entraide mutuelle. Voici son témoignage :

Euh...oui. Il y a cela là-dans. L'avantage qu'il y a dans la Mutuelle c'est quoi ? Ben...on peut avoir un problème puis on a besoin de prêter de l'argent pour acheter une terre euh...euh...pendant ce moment-là on n'était pas mesure de la payer puis dès qu'on est membre de la Mutuelle on demande un prêt puis on dit pourquoi on fait le prêt puis on vous donne le prêt sans problème. Euh...quand on a fini de trouver cet argent personne ne va vous mettre de la pression parce que c'est grâce à une tête ensemble qu'on vous prête cet argent. Puis... nous pouvons comme désavantage le fait qu'on paye une pénalité lorsqu'on ne rembourse pas à temps. Parce que à chaque fois qu'on devrait rembourser puis on ne fait pas cela, on paie une pénalité. Euh...pour être plus clair, je la considère comme une pénalité, comme un désavantage mais qui n'est pas cela en réalité. Par exemple euh...à un moment donné les pénalités sont redistribuées aux différents participants de la mutuelles. Ce qui fait euh...ce qui fait la pénalité n'est pas faite pour permettre de faire de profits euh...c'est un outil qui permet de faire respecter les principes.

Atibon (février, 2023), membre du Comité de gestion de la mutuelle met en avant certains avantages qui accompagnent la décision de faire partie d'une mutuelle. En effet, l'adhésion à la mutuelle permet une accessibilité financière grâce au crédit mutuel d'une part et la redistribution équitable des gains permet de réduire les inégalités entre participants, d'autre part. Toutefois, il attire l'attention sur le fait que la mutuelle présente certains risques pouvant même compromettre son fonctionnement et même son existence. Par exemple, dans le cas où plusieurs participants, pour une raison ou une autre, n'arrivent pas à rembourser les prêts qu'ils ont fait, il n'y a aucune garantie pour récupérer cette argent. Une telle situation aurait de graves conséquences sur la vie de la mutuelle. À ce propos, il explique :

Ben...euh...Je suis capable de dire que l'avantage qu'il y a lorsque vous faites partie de la mutuelle c'est parce qu'on trouve des prêts plus facilement pour n'importe quel problème que vous confrontez euh...les bénéfices sont redistribués ce qui permet de réduire les inégalités entre les participants puis il y a une caisse de solidarité aussi. Euh...depuis que le problème était prévu dans le règlement euh...vous pouvez bénéficier un prêt pour faire face à ce problème. Donc euh... il y a beaucoup d'avantages : on trouve des prêts plus facilement puis on vous montre comment épargner votre argent puis on vous montre

comment faire travailler cet argent pour faire des bénéfices puis la Mutuelle nous aide à agir sur plusieurs problèmes de la communauté. Ben...à côté de la cotisation, nous arrivons à faire des activités sociales dans la communauté puis des interventions que même les personnes qui ne sont pas membres de la Mutuelle bénéficient. Par exemple euh... nous faisons de la sensibilisation puis nous faisons des interventions pour créer ou réparer des routes rurales. Nous faisons des nettoyages dans les sources. Mais malgré tout ça, il y a des désavantages aussi. Par exemples si plusieurs participants n'arrivent pas à rembourser leur prêts ça va avoir de grosses conséquences sur chacun des membres de la Mutuelle.

Lors de la phase empirique de l'étude, les répondants évoquent les impacts de la redistribution des gains réalisés dans le cadre de la Mutuelle. En effet, la répartition équitable des bénéfices réalisés dans le cadre de la mutuelle contribue à réduire les inégalités entre les adhérents et empêche par-là, le développement de la logique de l'accumulation et de la compétition. Ce retour de gains se réalise dans un contexte où plusieurs études notamment celle de Boccanfuso et Siméon (2006) soulignent une corrélation entre la pauvreté en Haïti et une répartition trop inégalitaire des revenus et des dépenses de consommation et que la grande majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté (Doura, 2021). En fait, en procédant à la répartition des profits réalisés dans le cadre de la MITALIB, la compétition en tant que comportement économique est mise en cause, et qu' « à la logique individualiste effréné est ainsi préférée celle de l'association et de la coopération » (Ould Ahmed, 2010, p.8). L'approche basée sur la redistribution représente l'un des moyens pour parvenir à une société fondée sur la justice sociale.

En fait, les témoignages des participants à la recherche vont dans le même sens que les conclusions des travaux de Bocquet (2010, p.333) selon lesquelles les mutuelles de solidarité contribuent à la réduction « des inégalités en limitant la rémunération des apporteurs de capitaux ou en renforçant la solidarité entre les membres [...] ». Ils sont l'expression d'un engagement réciproque dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun. Du reste, ce dernier constitue le fondement de la relation entre les participants au sein des initiatives collectives solidaires. Ces dernières mettent en avant la coopération et procurent un sentiment d'autonomie et de complémentarité. Badagri (janvier, 2023), membre de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis 2018, laisse

croire que celle-ci renforce les liens entre les adhérents. Elle favorise l'entraide mutuelle, la solidarité et non la compétition. Voici un extrait de son témoignage :

[...] Nous mettons la MITALIB sur pied euh...euh... parce que nous constatons que la situation...la situation économique des personnes qui vivent dans le pays en général euh...puis dans le département des Nippes en particulier se dégrade de jour en jour et que c'est un petit groupe tout petit qui a le contrôle de l'économie dans le pays et qui contrôle le crédit dans le pays. Ben... En ce sens nous constatons que ce sont les paysans qui subissent le plus les conséquences. La seule activité des paysans c'est le travail de la terre mais parce qu'il n'y a pas d'encadrement technique euh... ils ne sont pas capable de nourrir leur tête en réalité. Ce qui fait en gros le rôle de la MITALIB c'est de lutter en vue de changer les conditions de vie des gens de la communauté. Donc euh...la Mutuelle euh...comprend une caisse de solidarité et une caisse d'épargne. La caisse de solidarité est là pour porter secours aux personnes qui ont des problèmes d'urgence comme la mort et la maladie. Ça fait que euh... la question de la solidarité a une grande euh....a une grande importance dans la Mutuelle. Par exemple, nous servons de cette même caisse euh... tu comprends ce que je veux dire pour appuyer des activités communautaires comme la réhabilitation, la formation puis les démarches pour la mise en place d'autres mutuelles.

En effet, les participants soulignent l'importance de la formation des membres dans la consolidation et de la pérennisation de la mutuelle. Le contact de celle-ci avec d'autres organisations d'économie sociale et solidaire semble conduire ses adhérents à reconnaître l'importance de la conscientisation dans le cadre du renforcement de la solidarité ancrée dans les pratiques culturelles. Freda (janvier, 2023) a 5 ans d'expérience au sein de la mutuelle et elle a fait partie du comité de cette mutuelle pendant 1 an. Concernant le contact de la mutuelle avec d'autres organisations, elle explique que :

Euh...Euh... Pour vous dire bien, l'organisation est en contact avec d'autres organisations qui font le même travail que l'organisation à savoir la promotion de l'entraide. Ben... Ces contacts mènent à une série de formation qui nous permet de comprendre davantage le fonctionnement de la mutuelle et les avantages qu'elle présente pour nous qui évoluons dans le milieu rural. Ben...C'est comme ça que nous arrivons à comprendre la nécessité de renforcer les liens entre nous-

mêmes euh...euh... et puis se mettre ensemble ce que nous avons pour avancer plus devant.

Elle poursuit :

« Et puis je dois vous dire que la décision pour faire partie de la Mutuelle, c'est nous qui la prenons. Euh ...Euh ... Pour moi-même personnellement, c'est après que je finis de suivre la formation euh... que je décide que la Mutuelle est une bonne chose et puis je suis entrée là-dedans. La Mutuelle m'aide dans les affaires de l'école et de l'agriculture ».

Ces témoignages laissent croire que les participants à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être semblent conscients de l'importance de la formation des membres dans le cadre de la construction d'une solidarité fondée sur la logique de réciprocité et de l'engagement mutuel. Ainsi, en tant que structure d'économie sociale et solidaire, la MITALIB adopte une normative de la solidarité qui, contrairement à l'approche positive, priorise l'indépendance, réciprocité et redistribution (Ould Ahmed, 2010). Dans le cadre de la Mutuelle, les bénéfices réalisés sont repartis entre les différents adhérents de manière équitable. Ce qui permet de croire que sa motivation première ne se fonde pas sur la logique de l'accumulation mais de favoriser l'entraide mutuelle. Celles-ci sont au fondement de l'approche positive de la solidarité selon laquelle les individus sont liés autour d'un tout commun qui est le marché et le système de prix. Cette forme de dépendance, soutient Ould Ahmed (2010), est contraire au principe fondamental et à l'essence de la solidarité organisée à savoir la libre volonté de l'individu de s'engager dans des projets solidaires. Elle est fondée sur la base d'une fausse solidarité ne prenant pas en compte la logique de la réciprocité et de redistribution.

La participation des membres à la Mutuelle se fait sur la base de la libre volonté. L'enquête de terrain indique que le choix de s'adhérer à la MITALIB se fait sur la base du jugement éclairé de la part des participants. En fait, Agwe (janvier, 2023) débute ses expériences à la Mutuelle en 2019. Enseignant au niveau primaire, il pratique aussi de l'agriculture et de l'élevage dans la paysannerie de Petite Rivière de Nippes. En ce qui a trait à la décision de participer à la MITALIB, il affirme que celle-ci résulte d'une volonté libre et de son jugement propre. Voici un extrait de son témoignage :

Je suis capable de dire il n'y avait pas de pression sur moi. Euh... Ben ... On m'a expliqué ce qu'on appelle la mutuelle de solidarité, je constate que la Mutuelle va être bon pour moi puis je suis entré la-dans. Il n'y avait personne qui a fait pression sur moi non. Euh...D'ailleurs, ma participation dans la MITALIB c'est pour mon bien oui. C'est moi qui entre volontairement. Et puis c'est la même chose pour moi puis pour tout le monde [...].

Les propos d'Agwe (janvier, 2023) laissent croire que sa participation dans la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être se fait sur la base de sa libre volonté. Celle-ci constitue l'un des principes fondamentaux structurant les initiatives collectives solidaires. Pour Ould Ahmed (2010), la libre association est un critère essentiel pour la mise en place de tout projet collectif solidaire. De ce fait, elle défend l'idée que la solidarité est vue « *comme un choix délibéré de la part des individus de s'engager dans des pratiques solidaires et non comme une obligation qui serait liée à la dépendance de l'individu à une communauté d'appartenance préexistante* » (p.9). Aussi, les témoignages d'Agwe vont dans le même sens que l'affirmation de Paraque (2014) invitant à mettre en place des « micro-participations » susceptibles de favoriser un changement plus respectueux et une implication réelle des citoyens étant donné l'échec des solutions étatiques par rapport au contrôle et la gestion démocratique des ressources d'une part, et l'incapacité du « pur » marché à réduire les inégalités d'autre part. Il adhère volontairement à la MITALIB puisqu'il juge que cette dernière pourrait l'aider à changer ses conditions d'existence.

Ayizan (février, 2023) est à la fois instituteur et agriculteur. Il est membre adhérent à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être depuis que cette dernière a été mise en place en 2017. En ce qui concerne la décision de faire partie de la MITALIB, il abonde dans le même sens qu'Agwe en soulignant que :

Bon...Moi-même je suis capable de dire dans cette mutuelle la question de pression n'existe pas euh...c'est une question de volonté. On a réalisé des séances de formation avec nous-même puis on nous explique si nous avons de l'argent, voilà comment nous pouvons gérer cet argent euh... voilà ce que nous pouvons devenir demain puis je vois qu'elle représente un avantage pour moi puis je décide d'entrer dans la Mutuelle. C'est comme ça.

Se fondant sur les propos de ces participants, on peut soutenir qu'ils adhèrent à la MITALIB selon le principe de la libre association. En effet, ils choisissent librement d'y participer après avoir pris conscience des avantages et opportunités qu'elle présente ainsi que des problèmes communs auxquels ils font face. En fait, la libre association est fondamentale dans le cadre de la solidarité organisée. Celle-ci est vue « comme un choix délibéré de la part des individus de s'engager dans des pratiques solidaires et non comme une obligation qui serait liée à la dépendance de l'individu à une communauté d'appartenance préexistante » (Ould Ahmed, 2010, p.9).

D'un autre côté, il importe de retenir l'attention sur la présence d'anciennes pratiques d'échange au sein de la MITALIB. Pour les participants, le rôle de la mutuelle consiste à reconstituer ces pratiques ancestrales notamment l'entraide mutuelle et la solidarité, lesquelles tendent à disparaître dans la société. Les modèles traditionnels d'échange et de coopération jouent un rôle central dans l'harmonisation des rapports entre les paysans au sein du milieu rural. Lors des entretiens, Bosou (février, 2023) nous dit que:

Eh...Ben... Moi-même je suis capable de dire la MITALIB que je fonctionne là-dans selon les informations que je dispose est une mutuelle qui est là dans la communauté qui est là pour nous aider nous-mêmes qui est dans la communauté à faire notre route dans les affaires d'économie. Euh... Lorsque je parle d'économie c'est une série de pratiques euh...c'est une série de pratiques qui étaient dans la société puis nous estimons qu'elles ont tendance à disparaître euh...ben...avec la MITALIB nous essayons de reconstituer ces pratiques-là. Par exemple la vie dans la paysannerie est possible grâce à l'entraide et le soutien des uns envers les autres. Sans cette entraide la vie euh... la vie serait impossible dans cet espace. Dans le cadre de la MITALIB c'est bien ça l'un soutient l'autre l'un aide l'autre à économiser euh...l'un soutient l'autre dans la lutte pour le changement de la façon dont on est en train de vivre [...].

De nos jours, plusieurs types de structure organisationnelle cohabitent dans la paysannerie haïtienne. Des nouvelles formes d'organisation notamment les organisations de développement et les groupements paysans viennent greffer sur des structures d'entraide existantes au sein de la société paysanne haïtienne. Cependant, les structures solidaires faisant la promotion pour les valeurs de l'entraide mutuelle et de la solidarité

existaient dès le début de l'histoire du pays. Ainsi, les témoignages de Bosou montrent que la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être a pour objectif de renforcer ces pratiques d'entraide dans la paysannerie de Petite Rivière de Nippes. Ils rejoignent en quelque sorte Elie (2005) pour qui, les pratiques de l'économie sociale et solidaire notamment les « sociétés de moitié », les sociétés pour affermage et les grandes sociétés existaient déjà dans le milieu paysan haïtien bien avant la loi de 1939 qui prétendait introduire l'entraide et la solidarité au sein de la paysannerie. Toutefois, celles-ci prennent une tournure nouvelle à cause de l'influence des organisations d'économie sociale et solidaire dans la région de l'Amérique latine notamment au Brésil, en Bolivie et au Venezuela. Atibon (février, 2023), membre du Comité de gestion de la mutuelle précise :

Ben...la MITALIB c'est Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être. Je suis capable de dire euh...la Mutuelle a pris naissance au sein de l'OCHAN⁷ en 2017. Euh...cette organisation est composée de plusieurs secteurs. Mais euh...ce sont les paysans qui sont venus avec l'idée, d'ailleurs ces modes de solidarité existaient déjà dans les jardins, euh...puis la Commission d'économie sociale et solidaire de l'organisation a soutenu l'idée, facilite d'autres organisations qui eux-mêmes sont déjà en contact avec d'autres organisations paysannes en Amérique latine d'organiser des séances de formation pour eux puis renforcer la mutuelle. Euh...c'est comme ça moi-même j'allais être parmi les personnes qui sont choisies pour gérer la Mutuelle. Puis euh...beaucoup d'autres membres de l'organisation allaient rejoindre les paysans euh...ce qui fait maintenant la Mutuelle compte environs 350 participants. Puis nous commençons à mettre des mutuelles dans d'autres zones aussi. Euh...cette forme d'organisation est un outil économique qui permet euh...nous-mêmes qui sont en train de vivre dans les zones rurales de faire face à un ensemble de problèmes que nous sommes en train de confronter dans la communauté. [...] À partir des réflexions que nous faisons sur ces affaires euh...nous sommes parvenus à voir la nécessité de nous mettre ensemble avec les paysans. Donc, euh...c'est comme ça la MITALIB a pris naissance pour que nous-mêmes qui sont en train de vivre en dehors euh...euh...soyons

⁷ Organisation pour le changement et l'avancement des Nippes, fondée en 2015.

capables de faire face à un ensemble de problèmes dans la communauté.

D'un côté, les témoignages de ces participants permettent d'avancer que, l'initiative de la MITALIB a pris sa source dans les anciennes pratiques d'échange et de coopération qui existaient au sein de la communauté paysanne haïtienne. De l'autre, ils mettent en lumière la dimension pédagogique et de conscientisation de la MITALIB. En dépit du fait que les participants de l'organisation développaient des pratiques de solidarité et d'entraide dans le cadre de leur activité liée au travail de la terre, ils sont conscientisés et formés à l'économie sociale et solidaire.

CHAPITRE VI : VERS UNE INSTITUTION AUTO-ORGANISÉE

Dans le chapitre précédant, nous avons vu qu'étant donné que les populations paysannes de Petite Rivière de Nippes ont en commun les mêmes difficultés, cela les pousse à faire des choix collectifs solidaires dans le but de trouver des solutions. La mise en place de la MITALIB s'inscrit dans une démarche visant à lutter contre leur exclusion économique et sociale. En faisant ce choix collectif, elles se renforcent mutuellement et s'engagent dans la poursuite d'une cause commune. Elles s'adonnent à poursuivre des objectifs communs en faisant la promotion pour le crédit et l'entraide mutuelle. En effet, les participants à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être représentent le crédit mutuel comme une stratégie de se compléter mutuellement et de renforcer l'entraide et l'assistance réciproque. Il est considéré comme un moyen pouvant permettre de réduire les inégalités au sein de leur communauté. Grâce à cette stratégie d'échange et de coopération, les participants à la MITALIB parviennent à agir sur leur endettement en tournant le dos aux exigences faites par les institutions bancaires pour bénéficier des crédits d'une part, et aux pratiques du « ponya » d'autre part.

En fait, dans le cadre de ce chapitre, il s'agit de montrer qu'au sein de la Mutuelle, les relations entre les participants sont réglementées par un système de normes et de sanctions, lequel définit leurs obligations et les limites de leurs actions au sein de l'organisation. Ce système de normes et de surveillance est collectivement mis en place par et pour l'ensemble des membres de la MITALIB dans le souci de bien organiser leurs actions. Aussi, il est question de montrer qu'en raison du fait que les participants s'impliquent dans les prises de décision et dans la mise en place du cadre réglementaire régissant le fonctionnement de la Mutuelle, ils se sentent plus à l'aise à coopérer et à s'engager dans des projets collectifs.

6.1. Régulation et obligations réciproques

Au sein de la Mutuelle, a été mis en place un système de règles, autour duquel s'organisent les relations entre les participants. Ce système de normes s'accompagne de sanctions afin de prévenir les comportements qui ne sont pas conformes au règlement de l'organisation. En effet, les participants à l'étude ont la conviction que la mise en place et

la conformité au cadre réglementaire constituent les conditions nécessaires pour la réussite et la pérennisation de la Mutuelle en tant que choix collectif. Ainsi, s'engagent-ils réciproquement à s'accommoder aux directives mises en place par l'assemblée des membres en vue d'une gestion raisonnée de la mutuelle et d'un partage démocratique des responsabilités. Les témoignages d'Atibon (février, 2023), participant expérimenté et membre du Comité de gestion de la MITALIB laissent croire que l'observance du cadre réglementaire constitue la condition indispensable pour l'avancement et sa pérennisation. Voici un extrait de ses témoignages :

Bon... Moi-même je suis capable de dire que pour que la Mutuelle fonctionne il y a un ensemble de principes que nous devons respecter. Euh...C'est le respect de ses principes qui permet à la Mutuelle de fonctionner comme il faut. La cotisation, le fonds de crédit toutes ces choses-là sont réglementées par un ensemble de principes. Par exemple si un participant ne cotise pas pendant deux rencontres l'une après l'autre il a une amende à payer pour ça. De même si le participant arrive dans les rencontres de la Mutuelle en retard le participant à une amende à payer pour cela. Ce qui fait que de même qu'il y a des lois qui sont établis pour le bon fonctionnement de la Mutuelle il existe aussi un ensemble de sanctions en cas de violation de ces règles. Euh...C'est grâce à ça que depuis en 2017 la mutuelle fonctionne et continue à rester debout.

Les propos d'Atibon mettent en lumière l'importance de réglementer le comportement des acteurs dans le cadre des choix collectifs. En effet, l'établissement d'un cadre réglementaire définissant préalablement les obligations, les interdits et ce qui est autorisé constitue l'une des conditions essentielles en vue d'une coopération franche et durable entre les acteurs de la mutuelle. L'établissement d'un système de contraintes dans le cadre des initiatives collectives est d'une importance capitale compte tenu du fait que « chacun est confronté à la tentation de resquiller » (Ostrom, 2010, p.43). Freda (janvier, 2023), adhérente à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, souligne que « [...] C'est grâce à l'application des règles que la mutuelle (MITALIB) continue à fonctionner et faire des progrès ». De ce fait, nous pouvons soutenir que l'observance du système de normes mis en place par l'ensemble des membres contribue à l'harmonisation des rapports entre les ces derniers au sein de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et

le bien-être. Elle contribue à anticiper toute intervention opportuniste pouvant exposer la mutuelle à une éventuelle « tragédie ».

En fait, si l'application et le respect des règles permettent de développer des rapports d'interdépendance et de réciprocité au sein de la MITALIB, l'implication effective des participants dans la mise en place de celles-ci constitue un facteur tout aussi déterminant. Freda (janvier, 2023), adhérente expérimentée de la Mutuelle croit fermement que les principes régissant le fonctionnement de cette dernière doivent résulter de l'appréciation de l'ensemble des membres et non d'une instance extérieure. Elle affirme que « [...] *C'est nous-mêmes les membres qui établissons les règles. Euh...Personne n'a le droit d'imposer des règles à personne* ». Ainsi, les règles reflètent les aspirations et la volonté des participants à la Mutuelle en tant qu'acteurs engagés dans la poursuite d'un objectif commun.

En fait, il convient de souligner que la participation des membres dans la mise en place du cadre réglementaire régissant le fonctionnement de la Mutuelle ainsi que dans les prises de décision renvoie à une question de responsabilité et d'engagement mutuel. L'engagement réciproque vis-à-vis de l'application et le respect des règles visent à anticiper les pratiques individualistes concurrentielles au sein de l'organisation en priorisant les rapports d'interdépendance fondés sur la solidarité et l'entraide mutuelle. Legba (janvier, 2023), membre du Comité de gestion de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, précise :

Ben...Voici quelques principes euh...quelques règles qui nous permettent de fonctionner. Il faut que tous les membres participent dans les rencontres de la mutuelle. Euh...Il faut que les membres soient capables d'épargner minimum 200 gourdes à chaque rencontre, le respect de l'opinion des autres puis il faut que la personne croie dans la solidarité et le partage. Les principes sont nombreux euh... je donne juste quelques principes. Mais il y a un règlement chaque membre a une copie du règlement qu'il peut consulter au besoin.

Il est pertinent de mentionner que l'implication effective des acteurs de la Mutuelle dans l'établissement du cadre réglementaire autour duquel s'organisent leurs actions et dans la mise en place d'un système de surveillance confère à cette organisation une base

institutionnelle, laquelle permet une coopération plus saine au sein de cette dernière. En participant dans la mise en place des principes sur lesquels se fonde l'organisation et dans les prises de décision, les participants se sentent plus impliqués, valorisés et du coup, deviennent plus aptes à coopérer. À ce propos, de Freda (janvier, 2023) témoigne :

« Bon ! Je suis capable de dire c'est l'un des principes qui est au fondement de la Mutuelle, il faut que tout le monde s'implique à fond dans toute les prises de décision dans la Mutuelle. Si ça ne se fait pas comme ça il va avoir des frustrations qui ne seront pas bonnes pour nous ».

Ainsi, pouvons-nous affirmer que l'implication des participants dans les prises de décision et dans la mise en place des principes d'agencement contribue à l'harmonisation des rapports au sein de la MITALIB. Elle constitue en fait l'un des principes fondamentaux à prendre en compte lorsqu'il s'agit de l'usage des biens collectifs (Ostrom, 2010, in Le Crosnier, 2012). Le principe de la participation et d'obligation mutuelle est une condition nécessaire en vue d'une gestion raisonnée des ressources communes.

Feray (janvier, 2023), de son côté, met l'accent sur l'importance du caractère inclusif des règles. Pour lui, celles-ci doivent prendre en compte la réalité des personnes pour lesquelles elles sont établies. En fait, l'implication du participant dans la mise en place du système de principes définissant le fonctionnement de la MITALIB lui permet de participer dans la définition d'une intervalle de cotisation rendant compte de sa situation économique. Voici un extrait de son témoignage :

[...] Ben... c'est ça. Parce que c'est nous qui établissons les règles. Euh... Ce n'est pas une personne qui vient de l'extérieure qui vient nous imposer un règlement. Euh ...Nous sommes conscients de notre situation nous savons ce que nous pouvons cotiser. Pour rendre tout le monde capable de participer euh... nous définissons une intervalle pour que les participants cotisent, minimum 200 gourdes puis maximum 2000 gourdes. En ce sens euh... en ce sens quel que soit le participant à la Mutuelle peut trouver ce minimum.

Lors des entrevues, les témoignages montrent que les acteurs se sentent plus intégrés lorsqu'ils ont la possibilité de participer dans la mise en place d'un cadre réglementaire

régissant le fonctionnement de l'organisation à laquelle ils appartiennent. Étant l'auteur des principes fixant ses obligations et les limites de ses actions, le participant se sent plus valorisé et écouté et que sa condition de vie est prise en compte. Lenglensou (février, 2023), adhérent de la mutuelle explique que sa situation financière est prise en compte par les règles mises en place dans le cadre de la mutuelle dans la mesure où, il participe lui aussi dans la conception et dans la validation de ces règles. Il témoigne :

« Ben ...Je suis capable de dire oui parce qu'on ne nous impose pas un barème pour cotiser dans la Mutuelle. Euh ... C'est nous-mêmes en assemblée générale qui définissons le plus petit montant et le plus grand montant qu'un membre puisse cotiser dans la Mutuelle».

En fait, dans le cadre des choix collectifs, le partage démocratique des responsabilités constitue un facteur pouvant favoriser l'intégration des acteurs. Lenglensou (février, 2023) poursuit :

[...] Pour modifier les règles c'est en assemblée générale que faisons ça. Ben... La proposition de modification se fait euh... puis elle passe devant l'assemblée puis l'assemblée valide proposition ou la rejette. Euh... Il y a plusieurs modifications qui se portent euh... qui se porte déjà dans le règlement de la Mutuelle. Par exemple au début le plus petit argent qu'un participant pouvait cotiser était 50 gourdes euh... après il passe à 100 gourdes puis pour le moment où nous parlons le plus petit argent passe à 200 gourdes et puis 2000 gourdes comme plus grand argent. Puis actuellement un participant peut cotiser plus que 2000 gourdes mais si le participant veut faire un prêt euh... on va le calculer en fonction du montant défini pour la journée dans le règlement. Euh ...Les propositions pour ces changements étaient venues après que les participants constataient que leur capacité pour cotiser augmente euh...puis et qu'il y avait plus de confiance dans la Mutuelle.

En fait, les témoignages de Lenglensou (janvier, 2023) permettent de comprendre que la communication joue un rôle déterminant dans le cadre des choix collectifs. L'absence de communication entre les acteurs et l'incapacité de ces derniers à s'organiser dans le cadre de la mise en place d'un projet commun conduit nécessairement à une tragédie (Ostrom, 2010). Ainsi, en établissant un cadre normatif et en définissant une intervalle de cotisation dans le cadre de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, les

participants à cette dernière sont soumis à « *un modèle de comportement où les individus disposent d'une rationalité limitée, respectent les règles et sont susceptibles de commettre des erreurs face à un environnement complexe* » (Ranville, 2018, p. 98). En effet, pour réglementer les crédits, le règlement définit les conditions selon lesquelles ces derniers sont octroyés. Par exemple, il est noté dans le règlement que le participant puisse bénéficier un crédit équivalent à trois fois le montant de sa cotisation. Azakamede (janvier, 2023) cultivateur et membre du Comité de gestion de la MITALIB soutient :

« Ben... Dans le règlement on définit le plus petit montant et le plus grand montant qu'on peut cotiser. Et puis nous limitons la cotisation pour permettre à tout le monde de trouver des prêts puisqu'une personne peut prêter trois fois le montant de sa cotisation ».

En ce sens, la décision de limiter les prêts vise à réglementer le processus du crédit de telle sorte que tous les participants puissent en avoir accès.

6.2. Rôles des sanctions dans le cadre des actions collectives

Si la mise en place d'un cadre réglementaire joue un rôle capital dans le processus de standardisation des conduites des acteurs dans le contexte des choix collectifs, les sanctions servent à anticiper ou réprimer la non-conformité à ces règles. Dans le cadre de la Mutuelle, le règlement interne prévoit un ensemble de sanction en vue de réprimer les comportements qui ne sont pas cadrés au système de règles de l'organisation. Freda (janvier, 2023), adhérente expérimentée de la MITALIB, explique :

« Euh ... Le règlement définit un ensemble de sanctions pour permettre d'anticiper certaines choses qui peuvent compromettre l'avenir de l'organisation. Ben... Lorsqu'un principe est violé, nous nous référons à l'article qui définit la sanction que le cas mérite. Tout le monde doit plier à l'application des règles ».

En fait, le succès des actions entreprises collectivement réside dans la capacité des acteurs à respecter la pluralité des intérêts et les agencements internes (Coriat, 2015). Nous pouvons avancer que la MITALIB, en tant que propriété collective, se construit sur la base d'un arrangement entre des participants conscients autour d'un projet collectif.

Il importe d'attirer l'attention sur le fait que, dans le cadre de la Mutuelle, l'intention des sanctions consiste à apporter des corrections et non d'infliger des punitions. En effet, dans le cas de la violation d'une règle, le contrevenant, dépendamment de la gravité de l'acte commis, a une amende à payer. Mais, il faut signaler que cette dernière va alimenter le fonds de crédit et être redistribuée entre les participants y compris le sanctionné. Azakamede (janvier, 2023), agriculteur et membre de l'équipe de gestion de la MITALIB précise :

« Oui. Il y a des sanctions. D'ailleurs, il n'y a pas de loi sans sanction. Mais, ce qui est important à savoir c'est que l'amende que le participant paie va être redistribuée entre tous les membres de la Mutuelle (MITALIB), même le participant sanctionné va bénéficier de cette amende ».

En fait, selon le témoignage de ce participant, les sanctions dans le cadre de la MITALIB visent à adapter le comportement des adhérents selon les prescriptions du cadre réglementaire de l'organisation.

Il est pertinent de souligner que les sanctions notamment les amendes et les pénalités sont des mécanismes mis en place afin de contrôler à quel niveau les participants intériorisent les valeurs et les règles de l'organisation. Plus les participants intériorisent les règles, plus ils ont tendance à être en conformité à celles-ci et moins ils auront des amendes et des pénalités à payer. Donc, dans le cas où les pénalités et les amendes, cela doit interpellier les membres de la mutuelle afin d'agir en conséquence. Par exemple, si les pénalités ont tendance à augmenter, cela indique que les remboursements ne se font pas selon leur échéance. Voici le témoignage de Legba (janvier, 2023), membre du Comité de gestion de la MITALIB :

Moi-même je suis capable de dire qu'il y a un ensemble de sanctions qui sont là pour les personnes qui violeraient le règlement de la Mutuelle. Mais je suis capable de dire que beaucoup de ces sanctions sont une série de sanctions euh... positives je suis capable de dire. Par exemple euh ... si pendant les réunions, le téléphone d'un membre sonne euh...le règlement prévoit une amande pour ça. Euh ... Mais cette amende, le participant qui l'a payé va le bénéficier en retour parce qu'il y a une partie là-dans qui va aller sur ses bénéfices. Un

participant qui rembourse en retard il va payer une pénalité. Mais le participant va bénéficier de cette pénalité en retour encore. Ben... Comme ça aussi si le participant pose un mauvais acte il va être dehors dans la Mutuelle. Ben ... Je suis capable de dire euh... les sanctions et les amendes nous permettent de contrôler à quel niveau, euh... les participants respectent les règles. Parce que s'il y a beaucoup d'amendes et de pénalités cela veut dire que euh... les règles sont violées.

En fait, les règles et les sanctions jouent un rôle central dans l'agencement des conduites au sein de l'organisation. Dans le cadre de la MITALIB, la non-conformité aux règles entraîne des sanctions comme des amendes, des pénalités à payer et même la mise à l'écart dépendamment de l'ampleur de l'acte commis. Ainsi, la mise en place du cadre réglementaire et du système de sanctions constitue un dispositif permettant d'une part d'anticiper les éventuelles situations de conflit et, de traiter les contentieux entre les participants au sein de la mutuelle d'autre part.

En dépit de l'engagement des participants à observer les règles de la mutuelle, la mise en place d'un système de surveillance s'avère nécessaire dans le but de veiller sur l'application du règlement. Le système de surveillance est essentiel dans le cadre du contrôle des rapports de pouvoir au sein de l'organisation. En fait, dans le cadre de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, la surveillance concernant l'application et au respect des règles relève de la responsabilité de tous les participants. Toutefois, l'assemblée des membres désigne un comité en vue de veiller au respect du cadre réglementaire. À ce propos, Lenglensou (février, 2023) adhérent de la Mutuelle, témoigne :

Ben... Tout le monde dans la Mutuelle jette un coup d'œil sur le fonctionnement de la Mutuelle. Mais l'assemblée désigne un groupe de participants pour jouer le rôle de vigile dans la Mutuelle. Mais euh... comme je le dis tout le monde contrôle puis veille est-ce qu'il y a des principes qui sont violés, des principes qui ne sont pas respectés. Tu comprends ? Euh... Puis moi aussi je pense que tout le monde a de l'intérêt pour le respect des règles parce que c'est comme ça nous allons arriver à notre objectif.

Dans le cadre des choix collectifs, le partage des responsabilités et la définition des obligations et de ce qui est interdit est d'une importance capitale et même indispensable. Toutefois, il est de la responsabilité de tous les acteurs de veiller au respect du règlement de l'organisation et que les sanctions sont appliquées en cas de violation de ce dernier. En fait, dans la MITALIB, l'assemblée des membres a assigné au comité de gestion de la mutuelle la mission de surveiller à l'application du cadre réglementaire et d'appliquer les sanctions appropriées. Badagri (janvier, 2023) relate :

L'assemblée donne à une équipe euh... la responsabilité d'envoyer les yeux sur le fonctionnement de la Mutuelle en général puis sur l'application du règlement en particulier dans la mutuelle. Mais ben... chaque personne qui fait partie de la Mutuelle a la responsabilité d'envoyer les yeux sur la façon dont les choses se déroulent dans le Mutuelle. S'il y a des choses qui ne marchent pas bien, ben...n'importe qui parmi les membres peut faire une proposition puis l'assemblée générale va s'asseoir sur cette proposition euh...puis la passe au vote puis on la rejette ou on l'adopte.

6.3. Rationalité limitée et pratiques solidaires

Dans cette section, il est question de montrer que, dans le cadre de la Mutuelle, les relations entre les participants s'organisent autour de pratiques de solidarité et de l'entraide, lesquelles constituent l'un des critères d'adhésion à cette organisation. En effet, toute personne désirant faire partie de la MITALIB doit nécessairement suivre les règles mise en place par l'organisation. Celles-ci visent à prévenir les comportements opportunistes en vue d'une utilisation raisonnée des ressources disponibles. À ce sujet, Freda (janvier, 2023), adhérente de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être explique :

Euh...euh...Pour moi-même j'estime que les règles prennent en compte la situation économique de nous-mêmes les participants à la Mutuelle. Ben... C'est pour cela qu'elles limitent la quantité d'épargne qu'un participant peut faire à chaque rencontre. Parce que l'objectif de la Mutuelle ce n'est pas de faire des bénéfices sans regarder en arrière mais plutôt c'est coller nos épaules afin d'avancer ensemble. Puis chaque fois une personne veut faire un prêt, elle doit penser qu'il y a d'autres personnes qui veulent prêter aussi. C'est pour cela le

règlement dit que ... qu'une personne peut prêter trois fois le montant total de ses cotisations.

De son côté, Azakamede, cultivateur et membre du Comité de gestion de la Mutuelle avance que :

[...] C'est nous-mêmes en assemblée générale euh...c'est nous qui fixons comment puis le plus petit montant d'argent une personne peut mettre puis le plus grand montant d'argent une personne peut cotiser. Puis euh...Ce n'est pas une personne ni ce n'est le comité qui définit cela. Euh...C'est nous-mêmes qui disons voilà à quel niveau nous pouvons arriver. De plus, euh...De plus, tout le monde n'est pas obligé de cotiser la même quantité d'argent. Ce qui est important c'est de respecter le plus petit montant d'argent qu'une personne doit mettre.

Il est pertinent de retenir l'attention sur le fait que la décision de définir une limite concernant le montant qu'un participant puisse prêter, soit trois fois le montant de sa cotisation, s'inscrit dans le cadre d'une démarche visant à réglementer l'utilisation du fonds de crédit et permettre un accès démocratique à ce dernier. En fait, quel que soit l'instance assurant la gestion d'une ressource, son destin est fonction de la mise en place d'un arrangement institutionnel, c'est-à-dire l'engagement réciproque des utilisateurs à respecter ce qui est établi en termes d'obligations et d'interdictions (Ostrom, 2010). En poursuivant de manière rationnelle ses intérêts en dehors d'un système de contraintes de la mutuelle, ce comportement peut mettre en danger l'existence même de celle-ci.

Dans le cadre de la MITALIB, la contribution à la caisse de solidarité se fait sur la base d'un engagement réciproque et non sur une base contraignante. Cette contribution sert à soutenir les participants aux prises avec une précarité socioéconomique ou une maladie. Aussi, elle est destinée à encourager et appuyer les activités de développement à caractère communautaire notamment l'entretien des routes agricoles et des sources, le reboisement etc. Badagri (janvier, 2023) affirme qu'en contribuant à la caisse de solidarité les participants expriment leur reconnaissance vis-à-vis de l'existence des autres personnes de leur entourage. Ce qui fait que cette caisse ne s'inscrit pas dans une logique marchande mais vise de préférence à promouvoir les valeurs du vivre ensemble et de partage. Voici un extrait de son témoignage :

[...] Et puis autre chose encore il faut obligatoirement cotiser dans la caisse de solidarité qui est là pour porter secours à ceux qui ne sont pas capables. Euh... Non seulement cette caisse est là pour les personnes qui tombent dans des problèmes soudainement mais elle est là aussi pour supporter des projets de développement communautaire comme le reboisement par exemple puis les initiatives qui visent à sensibiliser pour la protection de l'environnement. Ce n'est pas une assurance. Euh... Elle n'est pas là pour permettre de faire des bénéfices. Ben ... L'objectif est de rendre tout le monde conscient de l'existence des autres personnes qui sont dans son environnement. Parce que si la personne qui est dans ton environnement n'est pas à l'aise, tu ne peux pas être à l'aise non plus. Ben... Ce qui fait que nous avons l'intérêt pour que tout le monde qui est dans notre entourage avance.

Les propos de Badagri (janvier, 2023) permettent de comprendre que la contribution des participants à la caisse de solidarité est un engagement citoyen vis-à-vis du bien-être des autres. Ils permettent aussi de souligner que, mis à part la problématique des inégalités, l'organisation mobilise ses actions autour de certaines préoccupations extra-économiques notamment le reboisement et la protection de l'environnement. L'alimentation de la caisse de solidarité traduit l'engagement des participants vis-à-vis du bien-être du groupe mais aussi par rapport à la lutte pour un environnement sain. Ainsi, pouvons-nous soutenir que la définition proposée par la Banque de la république d'Haïti (2018) concernant les mutuelles de solidarité est basée sur une approche bien trop réductrice. En fait, elle considère les mutuelles de solidarité comme étant un groupe de personnes qui développe des liens soit grâce à leur origine professionnelle, leur lieu de résidence, famille ou amitié qui, par leurs cotisations, décident de créer un fonds dans le cadre de la poursuite d'un objectif commun à savoir, l'octroi de crédit aux membres sur une base rotative. En fait, les observations montrent que la mutuelle de solidarité va bien au-delà de la rationalité économique pour mettre en valeur les préoccupations liées aux nouvelles attentes sociales notamment la protection de l'environnement.

Ainsi, Bocquet et al. (2010) semblent-ils avoir raison en affirmant qu'en tant qu'organisation d'économie sociale et solidaire, les mutuelles de solidarité sont mieux à même de traiter les problématiques liées au développement durable avec leurs volets économique, social et environnemental que les entreprises motivées par la quête du

profit. Étant donné leur mission sociale, elles doivent mettre en avant les préoccupations extra-économiques dans les pratiques économiques, environnementales, sanitaires ; les valeurs de justice sociale et de bien-être collectif (Ould Ahmed, 2010). En fait, lors des entrevues, Badagri met l'accent sur le fait qu'il est important de proposer une nouvelle approche dans le but de combler ces nouvelles attentes sociales. De l'autre, il souligne l'importance d'influencer les politiques publiques dans le but de réduire les inégalités et l'exclusion sociale. Il affirme :

Ben...Dans la MITALIB c'est le respect avant toute chose. Oui. Ben...Quel que soit la personne et le rang que la personne occupe dans la Mutuelle il mérite du respect. Parce Ben...que c'est une autre vision que nous prônons puis notre rêve c'est d'étendre le mouvement sur tout le département puis au niveau national. Ben...Ben Nous voulons vivre une autre façon. Parce que si l'expérience arrive à apporter des changements dans la vie des gens dans la petite communauté que nous vivons comme ça aussi nous pouvons élargir cette expérience euh...même si nous savons que c'est une réalité plus compliquée. Notre rêve c'est d'arriver à proposer ce mode de vie qui se base sur l'échange et la solidarité dans tout le pays. Nous visons même influencer les politiques qui s'appliquent dans le pays comme ça nous allons arriver à résoudre le problème de l'exclusion dans la société.

Il convient de souligner qu'en évoquant l'intention du groupe de poser des actions capables d'influencer les politiques publiques du pays, les participants semblent conscients des enjeux liés aux rapports de pouvoir entre les structures d'économie sociale et solidaire et les systèmes politiques dominants dans la société. Weinstein (2015) croit que la centralité des rapports de pouvoir est d'une importance capitale au sens qu'elle constitue « une dimension essentielle de toutes les formes d'organisation, et donc en particulier de toute forme de commun » (p.83). Donc, la conscience du rôle des rapports de pouvoir est un aspect essentiel pouvant permettre aux structures d'économie sociale et solidaire d'accomplir leur mission sociale.

Il semble que la réduction des inégalités constituerait un facteur pouvant contribuer à réduire les possibilités de conflit dans une communauté et rendre les gens interdépendants. La récusation de la compétition en tant que comportement économique et la mise en valeur des pratiques solidaires et la coopération engendrent un climat

favorable à la paix sociale et à l'harmonisation des relations entre acteurs. Dans le cadre de la MITALIB, le participant pense non seulement à l'amélioration de ses conditions de vie mais aussi à celles des autres participants du groupe. Lenglensou (février, 2023), adhérent à la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être, fait remarquer que l'entraide mutuelle et la prise en compte de l'existence de l'autre permettent de réduire les frustrations et les risques de conflits. Il explique :

Je...euh...je suis capable de dire que la condition est qu'il faut cotiser un minimum 200 gourdes et puis maximum 2000 gourdes. Après cela pendant qu'on cotise pour soi-même il faut songer à mettre quelque chose dans la caisse de solidarité qui est là pour si quelqu'un parmi nous aurait un problème. Euh...puis.. C'est pour cela que la Mutuelle n'est pas là seulement pour une affaire de faire de l'argent mais elle est là pour porter du soutien à ceux qui sont les plus faibles. L'une des remarques que moi-même je fais c'est que depuis l'arrivée de la Mutuelle dans la zone il y a moins de conflit qui éclate au sein de la communauté. C'est comme si les gens arrivent à comprendre plus euh... la nécessité euh... pour qu'ils vivent ensemble puis les uns dépendent des autres. La caisse de solidarité est là aussi pour supporter des petits projets communautaires comme la réhabilitation des routes pour aller dans les jardins.

En fait, les témoignages de Lenglensou permettent de comprendre qu'étant donné que les participants sont conscients du fait qu'ils sont interdépendants, cela amène ces derniers à prioriser la coopération et l'échange au lieu de s'engager dans des luttes concurrentielles ou des situations conflictuelles. De même, la conscience de l'interdépendance des paysans seraient en lien aux expériences des combites réalisés dans le cadre de la préparation des sols et de la récolte des denrées. Ces expériences conduiraient les travailleurs de la terre à explorer d'autres possibilités d'action et de coopération notamment la mutuelle et autres dispositifs d'économie sociale et solidaire.

CONCLUSION

Il convient de rappeler que dans le cadre de cette étude, il était question d'une part, de comprendre les impacts de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être sur les conditions socioéconomiques de la société paysanne de Petite Rivière de Nippes et d'analyser les motivations de la population paysanne à y participer ainsi que les mécanismes mis en place pour favoriser l'implication des participants. Ainsi, nous nous sommes donnés pour objectif de mettre en lumière les éléments pouvant contribuer à la compréhension de la contribution des mutuelles dans le contexte haïtien.

Ensuite, il nous a paru essentiel d'adopter une approche théorique dans le but de rendre intelligible notre objet d'étude. Puisqu'en fait la théorie est considérée comme étant le meilleur allié du chercheur lors de la phase empirique de la recherche. Ainsi, avons-nous opté pour la perspective théorique du Commun. L'adoption de cette approche théorique fait en sorte que la mutuelle est abordée comme étant une institution autoorganisée. Celle-ci constitue des règles collectivement mobilisées par des individus dans l'objectif d'organiser des relations d'interdépendance répétitives ; elles consistent en des prescriptions définissant les obligations, les interdictions et ce qui est autorisé dans une situation donnée (Ostrom et Hess, 2007, in Ranville, 2018, p. 96). Ce qui fait que le Commun est considéré comme étant un arrangement institutionnel (Ostrom, 2010) ; une mise « en commun des paroles et des actions » (Dardot et Laval, 2015) ; un arrangement entre des acteurs conscients autour d'un projet collectif (Coriat, 2015). L'approche de Coriat a toute son importance dans le cadre de notre étude au sens qu'elle considère le Commun comme étant une construction sociale et non un héritage.

Étant donné nos objectifs et nos questions de recherche, il nous a paru primordial de faire une enquête de terrain afin de collecter les informations qualitatives nécessaires permettant de donner une réponse sociologique à nos préoccupations. Ainsi, avons-nous opté pour l'échantillonnage non-probabiliste à caractère typique, lequel nous a permis d'interviewer 10 personnes en mobilisant la technique d'entretien semi-dirigé. L'utilisation de cette technique a permis aux répondants d'exprimer leurs expériences en toute liberté et m'a permis aussi de faire un recadrage à chaque fois que le contexte l'exigeait.

Il convient de mentionner que la présentation et l'analyse des informations qualitatives s'étendent sur deux chapitres, chacun divisé en trois sections. Dans le cadre du premier chapitre, la première section traite la question de l'accessibilité financière par le crédit mutuel et le lien de complémentarité entre les participants de la MITALIB. Dans la deuxième section, il est question de la présentation des différents facteurs expliquant les motivations des participants à faire partie de la mutuelle. Et, dans la troisième section, il s'agit de présenter la nature de la solidarité entre les participants ; les effets de redistribution et l'engagement mutuel au sein de la MITALIB.

Dans le cadre du deuxième chapitre, la première section traite la question de la régulation et les obligations des uns et des autres vis-à-vis du cadre règlementaire de la mutuelle. La deuxième section présente les rôles des sanctions dans le cadre de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être. Enfin, la troisième section aborde la question de la rationalité limitée en lien aux pratiques solidaires.

Il convient de souligner que nos approches théoriques nous conduisent à comprendre que la mutuelle consiste en un choix collectif, lequel permet aux participants d'organiser leurs actions autour d'un objectif commun, procurant à ces derniers une accessibilité financière grâce au crédit mutuel. En fait, étant donné les résultats de l'enquête de terrain, nous pouvons affirmer que nous parvenons à atteindre notre objectif général qui consistait à dégager une compréhension en ce qui a trait aux impacts de la mutuelle sur les conditions socioéconomiques de la population paysanne de Petite Rivière de Nippes. En effet, les observations montrent que l'accessibilité financière grâce au crédit mutuel permet aux participants de la Mutuelle de progresser sur le plan socioéconomique au sens qu'elle leur permet de financer leur production agricole d'une part et, mettre en place des activités génératrices de revenus d'autre part. En effet, l'augmentation de la capacité de cotisation des participants constitue un bon exemple de progrès. Lenglensou affirme qu'au début, l'intervalle de cotisation était entre 50 gourdes et 1000 gourdes. Trois ans après, l'assemblée des membres fixe l'intervalle de cotisation entre 200 gourdes minimum et 2000 gourdes maximum. Il mentionne aussi que grâce à la mutuelle, il a la capacité de cotiser plus que le montant maximum. Azakamede, agriculteur et membre du Comité de gestion de la MITALIB, souligne deux facteurs étant à la base de l'augmentation de la

capacité de cotisation des participants. En premier lieu, après plusieurs années d'expérience, ces derniers font de plus en plus confiance les uns les autres. En second lieu, la majorité des participants entreprennent des activités générant des revenus grâce au crédit mutuel. Aussi, un autre exemple intéressant qu'on pourrait mentionner réside dans le fait que les participantes et participants de la mutuelle sont de moins en moins endettés.es. Étant donné que, dans le cadre de la Mutuelle, ce sont les participants eux-mêmes qui ont pris la décision de constituer leur fonds de crédit, en ce sens, ce sont eux qui mettent en place des conditions qui vont dans le sens de leur intérêt. De plus, nous avons découvert que l'expérience de la MITALIB, en tant que choix collectif, renforce l'esprit de coopération chez les participants. Cette expérience à amener ces derniers à être conscients du fait qu'ils sont interdépendants et développent, du coup, des liens de solidarité et de l'entraide mutuelle.

Les résultats de l'étude nous permettent d'avancer que la conscience de la complexité des problèmes auxquels les participants font face constitue l'un des facteurs explicatifs étant à l'origine de leur décision de mettre la MITALIB en place. En effet, selon les enquêtés, la population paysanne de Petite Rivière de Nippes dans son ensemble souffre des mêmes problèmes notamment l'absence des services publics, l'endettement et l'inaccessibilité au crédit. Pour trouver une alternative à ces problèmes, ils croient nécessaire de s'unir autour d'un projet collectif. En outre, il a été constaté que la redistribution des gains réalisés dans le cadre de la MITALIB et l'implication des participants dans les prises de décision leur procurent un sentiment d'appartenance et de confiance dans le cadre de l'organisation. Mais, la question du réinvestissement des gains dans des projets communs est peu évoquée. En fait, les résultats de l'enquête de terrain indiquent que le système de contraintes et de sanctions mis en place dans le cadre mutuelle contribue à régler les comportements au sein de l'organisation. En effet, en vue d'assurer une gestion démocratique de la mutuelle, les participants ont un ensemble de règles à suivre en lien avec la cotisation, la solidarité et les prêts. De même, ils ont des pénalités et des amendes à payer en cas de non-conformité au règlement de l'organisation.

En fait, nous pouvons baser sur ces éléments explicatifs pour affirmer que notre objectif spécifique est atteint. La population de la paysannerie de Petite Rivière de Nippes décide

de participer dans la MITALIB pour avoir pris conscience du fait que seule une action collective organisée peut les aider à trouver des solutions appropriées aux problèmes de l'endettement, l'absence des services de base et de crédit.

Il importe de souligner que les résultats de l'observation permettent de comprendre que les participants de la Mutuelle sont aussi animés par des préoccupations extra-économiques. En effet, la contribution dans la caisse de solidarité est destinée non seulement à soutenir les personnes les plus faibles, mais elle est aussi utilisée pour soutenir des initiatives à caractère communautaire et des petits projets en lien au développement durable. En dernier lieu, ils nous permettent de découvrir que les participants sont conscients de l'importance du rapport entre la mutuelle et le système politique. Ainsi, ils croient important de renforcer et d'élargir l'expérience de l'économie solidaire en vue d'influencer les décisions politiques dans le pays.

Il est important de souligner que les observations permettent de relever certains éléments de la Mutuelle correspondant aux principes développés par Elinor Ostrom dans le cadre de la mise en place d'une institution auto-gouvernée. Ces règles ont été élaborées à la suite d'une démarche empirique d'analyse de cas repartis un peu partout sur la planète. D'abord, il s'agit de la mise en place d'un dispositif contraignant en vue d'un usage raisonné du bien collectif. En effet, l'étude permet de comprendre que les comportements des participants sont réglementés par un système de normes, lequel contribue à prévenir toute possibilité d'agir de façon opportuniste. La définition de la fréquence et surtout du montant de la cotisation dans le cadre de la mutuelle s'inscrit dans une démarche visant à réglementer les questions liées à l'octroi des crédits. Car, il est noté dans son règlement, qu'un participant ne peut emprunter plus que trois fois le montant total de ses cotisations. Cette décision prise en assemblée générale consiste à mettre des balises quant à l'utilisation du fonds de crédit. De l'autre, l'implication des participants de la Mutuelle dans le façonnement des règles ainsi que dans les décisions concernant leur modification constitue l'un des principes fondamentaux de l'auto-organisation et de l'auto-gouvernance. Il faut aussi signaler que la place accordée aux sanctions dans le cadre de la Mutuelle, rapproche celle-ci du développement proposé par Ostrom dans le cadre des choix collectifs. En effet, les amendes et les pénalités sont conçues pour prévenir ou

corriger tout comportement qu'on pourrait considérer comme des comportements opportunistes.

En somme, cette étude va au-delà de l'approche selon laquelle le contrôle centralisé est la solution privilégiée contre la dégradation de toute ressource transférée sur le terrain du commun. De l'autre, elle prend à contrepied l'approche faisant de la privatisation l'option optimale en vue d'une gouvernance raisonnée du bien commun. La recherche montre que les participants de la Mutuelle ont façonné leurs règles par et pour eux-mêmes en vue d'atteindre des objectifs communs. Ces règles leur permettent d'une part, d'obtenir des résultats intéressants notamment l'accessibilité financière grâce au crédit mutuel et, d'autre part, combattre leur endettement et d'entreprendre des activités à caractère communautaire.

Aussi, l'étude permet de soutenir que l'approche axée sur le crédit et l'épargne présente bien des limites et, du coup, n'est pas suffisante pour donner une appréhension de la Mutuelle. Elle montre que la MITALIB s'intéresse non seulement à des préoccupations allant au-delà des préoccupations économiques notamment la promotion de la protection de l'environnement mais aussi aux politiques publiques. En outre, la recherche permet de comprendre que la redistribution des gains constitue une stratégie permettant de renforcer les liens de confiance et d'interdépendance entre les membres au sein l'organisation. En fait, il faut admettre que nous n'avons pas tout dit concernant les impacts de la mutuelle sur les conditions socioéconomiques des populations de la paysannerie. Le savoir sociologique en ce qui concerne la contribution de l'économie sociale et solidaire est loin d'être achevé au sens que nous n'avons abordé qu'un aspect. Il importe aussi de préciser que notre étude porte sur une organisation qui, elle-même, limite ses actions dans un espace donné. De plus, notre échantillon composé de dix personnes est loin d'être représentatif et suffisant pour formuler une conclusion généralisable. Toutefois, l'étude fournit des pistes intéressantes qui permettront d'explorer plus en profondeur les préoccupations concernant l'économie sociale et solidaire dans le contexte de la paysannerie en particulier et en Haïti en général. L'on pourrait se demander par exemple, pourquoi l'économie sociale et solidaire est plus développée dans les milieux populaires ?

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

Abric, J. C. (2016). « Les représentations sociales : aspects théoriques ». In Abric, J.C., dir. *Pratiques sociales et représentations*, Paris : PUF. Quadrige . pp : 15-46

Badie, B. (1992). *L'État importé. Occidentalisation de l'ordre politique*. Paris, Fayard.

Banque de la République d'Haïti. (2018) *Le secteur de la microfinance en Haïti*, Document d'information. Port-au-Prince, Haïti.

Baribeau, C. & Royer, C. (2012). « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation ». *Revue des sciences de l'éducation*, Volume 38, numéro 1, 2012, p. 7-235 Consulté le 03 avril 2022.

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016748ar>

Barthelemy, G. (1996). *Dans la splendeur d'un après-midi d'histoire*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps.

Boccanfuso, D. & Siméon, A. (2006) « Pauvreté, Croissance et redistribution en Haïti », *Groupe de recherche en économie et développement international*, Sherbrooke.

Bocquet, A. M. et al. (2010). « Économie sociale et solidaire et développement durable : Quelles spécificités pour les coopératives et mutuelles ? ». *Géographie, économie, société* , vol. 12, p.329-352.

Caillé, A. (2003). « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *Revue du Mauss* , La Découverte, pages. 215-236.

URL: <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-215.htm>

Camille, E. (2021). *La caisse populaire : son histoire, sa structure et son développement*, Port-au-Prince, Brutus.

Chanial, P. & Laville, J.L. (2002) « L'économie solidaire : une question politique », *Mouvements* , (No. 19), Pages 11-20.

DOI : <https://doi.org/10.3917/mouv.019.0011>

Combes, J. L. & al. (2016). « Un survol de la théorie des biens communs », Vol.14, De Boeck supérieur, « *Revue d'économie du développement* », Pages 55 à 83.

Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. (2005). *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*.

Coordination National de la Sécurité Alimentaire. (2022). *Alerte sur la sécurité alimentaire*. Port-au-Prince.

Coriat, B. (2015). *Définir les communs*. In Coriat, B. dir. *Le retour des communs : La crise de l'idéologie propriétaire*. Les liens qui libèrent , pages 23-27.

Dardot, P. & Laval, C. (2015). « *Le commun* ». La Découverte , version électronique.

Depelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*. Bruxelles, De Boeck Supérieur.

Dorvilier, F. (2008). « Gouvernance associative et production politique du territoire en Haïti ». *Alternatives Sud*, Vol.15.

Doura, F. (2001). *Économie d'Haïti : Dépendance, crise et développement*. Vol. 1, les Éditions DAMI, Montréal.

Dupont, L. (2021, 30 aout). « Haïti à l'épreuve du covid-19 : impact économique potentiel du virus et détermination du seuil optimal de dépenses publiques qui maximise la croissance économique du pays », *Études caribéennes* [En ligne], 49 | Consulté le 18 mai 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.21783>

Élie, J. R. (2010). « Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'années 2007 », *Cahier du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) : Collection Etudes théoriques* , no ET1005.

Élie, J. R. (2015). « Économie sociale et solidaire en milieu rural haïtien : ancrages, parachutages, hésitations et responsabilités », in *Alternatives Sud*, Vol. 22/2015, *L'économie sociale et solidaire, levier du changement ?*

Fountain, J. (2004). *Etudes d'évaluation thématique : approche qualitative de la collecte des données*. Vienne : Publication des Nations-Unies.

Fréguin, S. & Devienne, S. (2006). « Libéralisation économique et marginalisation de la paysannerie en Haïti ». *Revue Tiers monde*, Armand Colin, No. 187, pages 621-642.

Gouvernement du Canada, Affaires mondiales (s.d). *Appui au développement local et à l'agroforesterie dans les Nippes-Adaptation au changement climatique*.

Hamel, J. (1989). « Pour la méthode de cas. Considérations méthodologiques et perspectives générales ». *Anthropologie et Sociétés*, 13(3), 59-72 DOI : <https://doi.org/10.7202/015096ar>

Institut Haïtien de Statistique et d'Information. (2015). *Population totale, de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015*. Port-au-Prince.

Institut Haïtien de Statistique et d'Information. (2021). *Bulletin de l'Indicateur conjoncturel d'activité économique*, Port-au-Prince.

Jauzelon, C. (2007). « Microfinance et pratiques sociales des femmes paraiyars en Inde du sud : Solidarité « organisée » ou solidarité « héritée » ? In Baron, C. et al. dir. *Économie solidaire : Des initiatives locales à l'action publique*, No. 190, Armand colin.

Lapeyre, R. (2006). « Conflit d'usage et gouvernance décentralisée du tourisme en zones rurales namibiennes : Peut-on privatiser le bien commun touristique ? », *Mondes en développement* , No. 136, pages 67-84. DOI : <https://doi.org/10.3917/med.136.0067>

Le Crosnier, H. & Ostrom, E. (2012). « L'inventivité sociale et la logique du partage au cœur des communs ». *Revue Hermès* , No 64, p.193-198. DOI: <https://doi.org/10.4267/2042/48422>

Lo Monaco, G. & Lheureux, F. (2007). « Les représentations sociales : théorie du noyau central et méthodes d'étude ». *Revue électronique de psychologie sociale*, No.1, PP.55-64, Consulté le 01/05/2022. URL: <https://hal.science/hal-01736607>

Midy, F. (1991). « Le mouvement social haïtien pour le changement : les ONG haïtiennes et l'aide canadienne ». *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 65–80. DOI : <https://doi.org/10.7202/301117ar>

Mucchielli, A. (2004). « Etude de cas ». In *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, 2e édition, Paris, Armand colin, p.92-95.

N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article*, Paris, Harmattan.

Negura, L. (2006). « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales ». *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, Consulté le 03/05/2022. URL: <https://journals.openedition.org/sociologies/993>

Ould-Ahmed, P. (2010). « La solidarité vue par « l'économie sociale et solidaire », *Revue Tiers Monde*, No. 204, Pages 181-197.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles, De Boeck Supérieur.

OXFAM international. (2022, janvier). *Les inégalités tuent : Face aux inégalités record engendrées par la COVID-19, l'urgence des mesures sans précédent*.

Paranque, B. (2014). « L'action collective coordonnée autour de la gestion de ressources communes ». *La revue des sciences sociales*, No. 269-270, pages 75-82.

DOI : <https://doi.org/10.3917/rsg.269.0075>

Pfeuti, S. (1996). « Représentations sociales : quelques aspects théoriques et méthodologiques ». Université Neuchâtel, *Sciences de l'éducation*, No. 42. Version PDF. Consulté le 20/05/2022

Post Disaster Needs Assessment. (2017) *Évaluation des besoins post-catastrophes pour le cyclone Mathieu*, Port-au-Prince.

Ranville, A. (2018). « Mieux comprendre les facteurs de succès de la coopérative avec la théorie de l'auto-organisation d'Elinor Ostrom ». *RECMA*, No. 347, p.92-110.

DOI: <https://doi.org/10.3917/recma.347.0092>

Roy, N. S. (2003). « L'étude de cas ». In Gauthier, B. dir. *Recherche sociale*. PUF, p.159-184.

Savoie-Zajc, L. (2007). « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? » *Recherche qualitative Hors-Série* N0 5. pp. 99-111, Acte du colloque recherche qualitative : les questions de l'heure. Consulté le 19/05/2022.

URL: <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>

Savoie-Zajc, L. (2013). « L'Interrelation entre le singulier et l'universel : les propositions de la recherche qualitative », *Recherches qualitatives Hors-Série*, No. 15, pages. 7-24.

Servet, J. (2007). « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire ». *Revue Tiers Monde*, No. 190. DOI :<https://doi.org/10.3917/rtm.190.0255>

Simon, V. (2020). « Quelles interventions humanitaires internationales pour la reconstruction ? », *ÉchoGéo* [En ligne], 51 | mis en ligne le 25 avril 2020. Consulté le 19 septembre 2022.

DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.19081>

Thomas, F. (2015). « Économie sociale et solidaire : enjeux, défis et perspectives ». Dans Houtard, F. *L'économie sociale et solidaire, levier du changement ? Alternatives Sud*, Vol 22, p.7-23.

Victor, C. (2021). *Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire en Haïti : quel rôle dans la structuration de l'action publique pour le développement socio-économique endogène des territoires ? Cas de la commune de Lascahobas (Haïti)*. Université de Haute Alsace. URL: https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-8439_fr.html

Weber, A. (2021). *Invitation aux vivant : repenser les Lumières à l'âge de l'anthropocène*. Seuil, version électronique.

Weinstein, O. (2015). « Comment construire les communs. » In Coriat, B. dir. *Le retour des communs : La crise de l'idéologie propriétaire* ». Les liens qui libèrent.

Wilkinson, R & Pickett, K. (2013). *L'égalité c'est mieux : Pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés ?* Écosociété, Montréal.

ANNEXES

Grille d'entretien semi-dirigé

Sujet : Economie sociale et solidaire, commun et inégalités en Haïti : Cas de la Mutuelle tête ensemble pour la liberté et le bien-être

INTRODUCTION

Présentation de l'interviewer Dieumann Nicolas, étudiant en maîtrise en Sociologie à la faculté des Sciences sociales de l'Université d'Ottawa.
Objectifs du projet de recherche • Comprendre l'impact de la Mutuelle Tête Ensemble pour la Liberté et le Bien-être sur les conditions socio-économiques de la société paysanne rivanippoise. • Analyser les motifs de la participation des paysans dans la Mutuelle Tête Ensemble pour la Liberté et le Bien-Être.
• Clarification des consignes pour la réalisation de l'entretien • Lecture du formulaire de consentement • Signature du formulaire de consentement
Présentation du participant ou de la participante et/ou de l'organisation

Rappel de la question de recherche : Comment la Mutuelle Tête ensemble pour la Liberté et le Bien-Être peut-elle contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques de la société paysanne de Petite Rivière de Nippes ?

Thématiques principales • MITALIB • Autonomie	Quelle information disposez-vous sur la MITALIB ? Comment parvenez-vous à avoir ces informations ? Conditions pour être membre de la MITALIB ?
-----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Pourquoi faire partie d'une mutuelle ?</p> <p>Quels sont les avantages ? Désavantages ?</p> <p>Quand avez-vous pris la décision d'intégrer la mutuelle ? Pourquoi ?</p> <p>Avez-vous été contraint d'en faire partie ?</p> <p>Pouvez-vous abandonner la mutuelle si vous le désirez ?</p> <p>Avez-vous le sentiment d'être respecté ? Écouté ? Impliqué dans les prises de décision ?</p> <p>Etes-vous libre à émettre votre opinion ?</p> <p>Avez-vous le sentiment que vos point de vue sont pris en compte ?</p>
Connaissance des règles	<p>Connaissez-vous les principes règlementant le fonctionnement de la MITALIB ?</p> <p>Par qui ces règles sont mises en place ?</p> <p>Pensez-vous que ces règles prennent en compte votre situation financière ?</p> <p>Savez-vous les conditions de modification des règles ?</p> <p>Qui a le droit de modifier les règles ?</p> <p>Le règlement prévoit-il des sanctions en cas de violation des règles ?</p> <p>Qui surveille au respect des règles ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation • Crédit • Situation financière 	<p>Savez-vous les conditions de cotisation ?</p> <p>Les conditions de répartition des bénéfices ?</p> <p>Pouvez-vous répondre aux conditions de</p>

	<p>crédit ?</p> <p>Comment la MITALIB a pu commencer avec les prêt ?</p> <p>Qui alimente le fond de crédit ?</p> <p>Avez-vous le sentiment que les bénéfices sont repartis selon les principes préétablis ?</p> <p>Pensez-vous que votre situation financière est améliorée ?</p> <p>Votre capacité de cotisation est-elle augmentée ?</p> <p>Avez-vous l'accès aux crédit plus facilement ?</p> <p>Etes-vous capables de répondre à vos besoins alimentaires ?</p> <p>Avez-vous plus de pouvoir sur votre capacité financière ?</p>
<p>Rapports avec l'État et les autres institutions financières</p>	<p>Quel rapport que MITALIB développe avec les autorités publiques (sénateurs, députés, ministres, maires, CASEC, ASEC) ?</p> <p>Avec les banques ?</p> <p>Reçoit-elle des appuis financiers ?</p>

Avis de recrutement

Bonjour,

Je suis Dieumann NICOLAS, étudiant à la maîtrise en sociologie à l'Université d'Ottawa. Je cherche des participants.es pour prendre part à une entrevue dans le cadre de mon projet de thèse de maîtrise. Le sujet de recherche est ainsi intitulé : Économie sociale et solidaire, commun et inégalité en Haïti : Cas de la Mutuelle Tête Ensemble pour la Liberté et le Bien-Etre. Dans le cas où vous répondez aux critères suivants et que vous souhaitez prendre part à cette recherche, vous pouvez entrer en contact avec moi soit par téléphone ou par courriel.

Voici les critères de participation :

- 1- Être membre de la MITALIB et résidant à Petite Rivière de Nippes depuis au moins deux ans.
- 2-Avoir au minimum 18 ans.
- 3- Être en mesure de fournir son consentement libre et éclairé (verbal ou par écrit).

Je tiens à souligner que tous les sexes, et statuts sociaux seront considérés. Aussi, je vous garantis que cette étude a obtenu l'approbation éthique du Comité éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa.

Le recrutement sera réalisé sur la base du principe premier arrivé premier servi parce que nous avons un échantillon à respecter. En ce sens, nous ne pouvons pas prendre toutes les personnes intéressées. Je tiens à vous signaler que même si vous accepteriez de participer à ce projet, vous êtes libre de vous retirer ou de refuser de répondre à certaines questions.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution !

Tableau 1 : Données sociodémographiques des répondants

Participant.	Commune	Genre	Age	Statut dans l'organisation	Nombre d'années d'adhésion	Niveau d'éducation	Religion	Situation Familiale	Activité en dehors de l'org.
Freda	Petite Riv. de Nippes	F	33	Adhérente	5	Universitaire	Aucune	Célibataire	Infirmière
Azakamede	Petite Riv. de Nippes	M	53	Membre du comité de gestion	2	Primaire	Vaudouisant	Marié	Agriculture
Feray	Petite Riv. de Nippes	M	42	Membre du comité de gestion	5	Secondaire	Aucune	Conjoint de fait	Agriculture
Legba	Petite Riv. de Nippes	M	46	Membre du comité de gestion	5	Universitaire	Catholique	Marié	Enseignement/ agriculture

Lenglensou	Petite Riv. de Nippes	M	49	Adhérent	4	Secondaire	Aucune	Conjoint de fait	Agriculture/salarié
Atibon	Petite Riv. de Nippes	M	44	Membre du comité de gestion	5	Universitaire	Aucune	Célibataire	Agriculture
Bosou	Petite Riv. de Nippes	M	35	Adhérent	4	Secondaire	Catholique	Conjoint de fait	Agriculture
Ayizan	Petite Riv. de Nippes	M	39	Adhérent	5	Secondaire	Aucune	Marié	Enseignement/agriculture
Badagri	Petite Riv. de Nippes	M	50	Adhérent	5	Secondaire	Aucune	Conjoint de fait	Agriculture
Agwe	Petite Riv. de Nippes	M	42	Adhérent	4	Secondaire	Protestante	Marié	Enseignement/agriculture